

RÉDACTION

38, Avenue de Pérolles Fribourg (Suisse)
Téléphone 13.09 et 13.10

Ne pas adresser à la Rédaction ce qui concerne le bureau des abonnements ou le bureau des annonces.

Bureau des abonnements de La Liberté
38, Avenue de Pérolles Fribourg

PRIX DES ABONNEMENTS :
4 mois 3 mois 6 mois 1 an
Suisse Franc. 2.50 6.— 9.— 18.—
Etranger Fr. suis. 4.50 10.— 19.— 38.—
Compte de chèques postaux 112 54

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES

Publicitas

Société Anonyme Suisse de Publicité
Bue de Romont, 3
FRIBOURG
Tél. 6.40 & 6.41

PRIX DES ANNONCES :

Canton de Fribourg	8 ct. ½	Le millimètre
Suisse	10 »	de hauteur
Etranger	12 »	sur une
Réclame	25 »	colonne

Toute annonce doit porter l'adresse complète de la personne qui l'envoie. Les avis mortuaires doivent aussi être adressés à Publicitas.

Nouvelles du jour

Le vote du projet financier à Paris.
L'impasse à la conférence de Genève.
Les suites d'un coup de folie.
Les élections municipales espagnoles.

Hier mardi, la situation du ministère Daladier, qui était, la veille, fort délicate, s'est consolidée. Il s'est produit ce qu'on n'attendait pas : les socialistes de la Chambre française ont accepté que le prélèvement de crise ne touchât que les traitements des fonctionnaires.

Hier matin, la commission des finances du Sénat avait fait, du reste, un nouvel effort pour arriver à une entente avec la majorité de la Chambre. Elle avait fait, notamment, une concession sur le point de la réduction des indemnités et elle avait consenti à porter de 9000 à 12,000 francs le dégrèvement en ce qui concerne le prélèvement sur les traitements des fonctionnaires.

Puis, le Sénat s'est mis à l'examen des textes litigieux. Par 285 voix, à l'unanimité, il a maintenu le taux de 10 % de majoration de l'impôt sur le revenu. Il a voté ensuite, par 223 voix, contre 20, le texte de la commission sur le prélèvement des traitements supérieurs à 12,000 francs. L'ensemble du projet financier, qui, dans la forme adoptée par le Sénat, apporte un allègement budgétaire de 4 milliards 734 millions de francs, a été adopté par 190 voix contre 80.

Hier, après midi, la Chambre s'est réunie afin d'examiner, pour la quatrième fois, le projet de « douzième » provisoire. Sept articles de ce projet donnaient encore lieu à des divergences entre les deux Assemblées.

Le texte du Sénat a été adopté pour l'article 61, qui établit une majoration de 10 % du taux de l'impôt général sur le revenu (la Chambre avait voté précédemment une majoration de 20 %).

En ce qui concerne l'article 83, le texte prévoyant une taxe exceptionnelle sur les traitements des fonctionnaires a été adopté par 348 voix contre 238.

Enfin, l'ensemble du projet a été voté par 360 voix contre 214.

Le cabinet était donc sauvé. Mais les députés socialistes auront sans doute des explications à donner à leur parti et aux syndicats.

Le groupe parlementaire socialiste a craint de disloquer une troisième fois la majorité cartelliste et de hâter ainsi la formation d'une majorité dont ils seraient exclus. Il a voulu éviter la chute d'un ministère radical sur lequel il exerce une forte influence.

Le cartel unitaire (communiste) des fonctionnaires, cheminots et travailleurs de l'Etat et des services publics a lancé pour aujourd'hui, mercredi, à tous les services, un mot d'ordre « de rassemblement et de manifestation de marche et d'unité d'action » sur les lieux de travail. D'autre part, la fédération autonome des syndicats de fonctionnaires a déclaré regretter que, à la suite du vote des Chambres diminuant les traitements publics, les organisations syndicales responsables de la direction du mouvement au sein du cartel confédéré des services publics n'aient pas poursuivi l'action entamée le 10 février (grève de protestation).

On conviendra que ces déclarations sont fort vagues. Mais les mêmes problèmes se poseront très probablement ce mois-ci, lorsqu'il s'agira de voter ce qui restera du budget de 1933, car il ne faut pas oublier que les débats de ces jours derniers ne concernaient qu'un « douzième » provisoire.

A Genève, hier, mardi, la commission générale de la conférence du désarmement s'est occupée de la question suivante : « Faut-il compter dans la durée de l'instruction militaire l'instruction pré-militaire? » M. Pierre Cot (France) a répondu affirmativement. Le délégué italien a naturellement répondu négativement. On sait que, en France, l'instruction préparatoire militaire est nulle, tandis que, en Italie, les jeunes gens sont incorporés très rapidement dans les organisations fascistes,

accumulées au cours de ces deux dernières années.

Pour son compte, M. Azana ne paraît guère avoir envie de rester au pouvoir. La situation est mauvaise. A-t-on remarqué que le président est prêt à « subir » les conséquences d'une victoire? Ce « subir » marque évidemment un manque complet d'enthousiasme.

Les régimes économiques

Le régime de nature

Ce titre impose dès l'abord à l'esprit une double remarque : les régimes de nature peuvent être étudiés en opposition à des régimes chrétiens ou à des régimes complexes d'une civilisation avancée.

Il est incontestable que le christianisme et la civilisation apportent à l'économie naturelle des éléments nouveaux dont on ne peut faire abstraction dans la structure des régimes économiques. Il est non moins incontestable que, même de notre temps, il y a, juxtaposés les uns aux autres, des situations qui répondent à une étape plus ou moins avancée de l'économie et plus ou moins imprégnée de christianisme.

Il est donc utile de relever les caractéristiques des régimes que nous appelons de nature.

L'économie naturelle est essentiellement une économie familiale. La famille, en effet, est le cadre naturel et stable où naît, croît, se perpétue la vie.

Elle comporte donc, comme le relevait déjà Aristote, un centre de triples relations : société des époux entre eux, société des parents et des enfants, société des maîtres et des serviteurs. Les deux premières sociétés sont des sociétés dont le but est le bien moral, intellectuel et religieux des personnes humaines ; la troisième est essentiellement économique et subordonnée aux deux premières ou, mieux, ordonnée au bien familial lui-même.

Dans ce cadre, l'association du capital et du travail comporte une union intime de fait entre le chef de famille, maître des biens familiaux, et les serviteurs appelés à collaborer à la fécondation de ces biens. Le maître et les serviteurs constituent, dans la notion élémentaire de ce régime, une famille élargie, où chacun apporte sa part et d'où chacun tire ses moyens d'existence. L'ordination de la richesse à la vie est assurée du fait que le maître du corps économique est à la fois chef de la famille au titre de la paternité et détenteur de l'autorité professionnelle au titre de chef responsable de la famille économique. Il n'y a pas de partage ni de répartition contractuelle ; il y a un ensemble de charges dont un seul maître endosse la responsabilité et une étroite solidarité du sort de tous ; ce régime est la forme idéale de la propriété privée, non individuelle, mais familiale, et assure au mieux la destination commune des fruits du travail de tous.

Cette économie familiale peut être plus ou moins large ; elle embrasse une famille, une tribu, un clan, au sens germanique, une gens au sens romain, un seigneur avec ses vassaux, un peuple même avec son chef, comme ce fut le cas en Orient. Le chef de la famille, de la tribu, de la gens, du peuple, reste et demeure le père de tous, avec ce que ce mot comporte d'autorité, de responsabilité, et les membres de cette société familiale sont les enfants ou les familiers au sens précis du mot.

Les exemples foisonnent dans les anciennes périodes de l'histoire : Abraham, qui peut mobiliser plusieurs centaines de guerriers, membres de sa famille ; Jacob, avec ses douze fils et ses milliers de serviteurs, dont les douze tribus d'Israël ne sont que l'extension multipliée jusqu'à devenir un peuple de plusieurs millions d'habitants. La famille dont parle Aristote comporte quelques dizaines ou même quelques centaines de membres ; la gens romana atteint également plusieurs centaines de personnes, etc.

Ce qui caractérise ces régimes, c'est moins le nombre des personnes que le caractère familial des relations entre maîtres et serviteurs. Le maître, chef de famille, règne sur ses enfants dont il assume la responsabilité matérielle et morale, et il assume la même responsabilité à l'égard de ses serviteurs et de leurs familles. Le maître est, de plus, le propriétaire exclusif des capitaux, terres, instruments de travail, et ses serviteurs, individuels ou familiaux, lui sont attachés par un lien que le maître seul peut dénouer, lien pareil à celui qui attache l'enfant à son père.

Le père ou chef de famille exerce sur l'économie familiale et ses membres les pleins pouvoirs paternels, qui comportent primitivement les pouvoirs religieux et politiques. Il est législateur, justicier, chef militaire de la communauté familiale, autorité qui n'est autre que celle que nous accordons à la société parfaite. Les libertés et les droits des personnes ou des familles sur lesquelles règne le maître n'ont d'autres garanties que celles de la volonté du chef, tempérée toutefois par le lien du sang ou par le sort commun qui les lie les unes aux

autres, despotisme de droit, mais sagesse de fait. L'intérêt des uns et des autres exigeant un certain accord des volontés et une certaine adhésion facile des éléments du corps familial, pour en assurer la prospérité et la sécurité contre les ennemis du dehors, toute tyrannie ayant comme contre-partie une désagrégation du corps économique ou un affaiblissement du corps familial considéré sous l'angle politique.

L'histoire rend témoignage de la valeur sociale de cette économie familiale. Maîtres et serviteurs y trouvaient des avantages précieux ; les inconvénients ou les dangers de pareil régime provenaient moins de la nature de ce régime que du degré de valeur morale des éléments de ce corps élémentaire.

Que le maître ait ravalé ses serviteurs au rang d'esclaves, que la loi ait refusé de leur reconnaître les droits civils et politiques et même les droits imprescriptibles de la personnalité humaine ou de la famille naturelle, ce furent là des abus nés, non du régime familial, mais de la décadence des mœurs. Quels qu'aient été le régime ou les régimes en ces temps-là, les mêmes maux semaient les mêmes misères ; il fallait, pour que le régime familial vécût et prospérât dans la paix et la justice, le sens familial avec ce qu'il comporte d'affection et de dévouement. Ces sentiments disparus, tous les régimes, familiaux ou autres, devaient fatalement aboutir à la tyrannie des chefs et à l'esclavage des serviteurs.

L'économie familiale robuste et saine des peuples primitifs devait, pour renaître, après la longue décadence due aux mœurs païennes, attendre la morale que le christianisme apportait au monde ; les civilisations patriarcales retrouvèrent alors des esprits et des cœurs capables de les rejurer et de les vivifier. Dès les premiers siècles chrétiens, nous voyons ces régimes familiaux renaître, prospères, paisibles, foyers de richesse et de paix : grands propriétaires romains ou gaulois, seigneurs féodaux, monastères, couvents, paroisses, abbayes ou évêchés, fiefs royaux ou impériaux reprirent les anciennes formes économiques ; il y faisait bon vivre quand l'esprit chrétien des maîtres et des serviteurs apprenait aux uns et aux autres le sens du commandement et la dignité du service.

C'est dire que les régimes de nature, qui sont essentiellement des régimes familiaux, exigent un ensemble de conditions spirituelles et morales que la religion peut seule assurer.

Parfaitement viables dans une économie simple et primitive, ils s'affaiblissent nécessairement à mesure que s'élargit le cycle économique et que se spécialisent les formes de la production. On voit naître alors, conjointement avec l'économie familiale, des systèmes capitalistes où prédomine l'esclavage, des systèmes corporatifs ou collectifs, pour aboutir enfin aux régimes contractuels du salariat, du fermage ou du métayage.

Cette évolution s'opéra sous l'influence de la concentration des biens immobiliers ou mobiliers entre les mains d'une minorité, d'hommes ou de familles couloyant une multitude toujours plus grande de prolétaires. D'autre part, la naissance de la grande exploitation industrielle, commerciale ou terrienne affaiblissait les liens des maîtres et des serviteurs. Une économie nouvelle allait naître, extrafamiliale. De même que le chef de famille perdait son caractère de chef religieux au bénéfice d'une classe sacerdotale et son caractère de chef politique au bénéfice de l'Etat, ainsi la société familiale perdait son caractère de société économique. Il se constituait un corps économique distinct de la famille, dans lequel la production, le partage des richesses n'étaient plus régis par les lois familiales mais par des conventions ou contrats. Peu à peu, s'opérait cette transformation qui mettait d'un côté des familles de propriétaires et de l'autre des familles de prolétaires.

Dans les premières, se conservait la notion de l'économie de nature décrite par Aristote et les anciens ; dans les secondes, des formes nouvelles s'imposaient, à caractère contractuel. Nous trouvons ces deux systèmes juxtaposés à travers tous les siècles.

C'est cette évolution qui impose au sociologue et à l'économiste la recherche des formes les plus aptes à sauvegarder le sens individuel et social des biens de la terre et la constitution d'une économie corporative se substituant, pour produire et répartir la richesse, à l'économie familiale, mais assurant toutefois à la famille les moyens matériels d'existence.

D'autre part, la révélation chrétienne, en rendant plus étroite et plus intime la fraternité des hommes, entraîne comme corollaire de la communion des âmes dans le corps mystique qu'est l'Eglise de nouvelles obligations morales dans la vie économique. A une humanité à laquelle la grâce apporte la filiation divine, doit correspondre un ordre économique et social nouveau, sinon dans ses formes juridiques, au moins dans son esprit et dans son âme. C'est ce que comprennent les siècles chrétiens ; c'est ce que le néopaganisme moderne renie. Au matérialisme renaissant et à ses constructions inhumaines, il faut opposer un christianisme actif, dont les formes terrestres soient à l'image et à la ressemblance des réalités invisibles de l'ordre surnaturel.

La main-d'œuvre étrangère

Lundi et hier mardi, à Berne, une conférence à laquelle ont pris part des délégués des gouvernements cantonaux a discuté les mesures à prendre pour améliorer le service de placement des chômeurs indigènes et pour se protéger contre l'invasion d'ouvriers étrangers.

Il a été tout d'abord établi que la Suisse, malgré le fort chômage qui sévit actuellement, s'en tiendrait au principe qui veut que les étrangers établis soient laissés au bénéfice de leur plein droit d'établissement, c'est-à-dire qu'elle les considérerait au point de vue du travail comme des indigènes, et que, d'autre part, elle ne retirerait pas, pour de simples motifs tirés de la situation du travail, des autorisations de séjour accordées sans réserve à des étrangers. Mais il faut absolument empêcher l'entrée d'ouvriers étrangers dont la présence en Suisse n'est pas nécessaire et réserver les places libres, notamment celles des saisonniers, aux chômeurs du pays. Pour compléter les prescriptions existantes, il sera proposé au Conseil fédéral de décréter l'entrée en vigueur immédiate des dispositions suivantes de la loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers :

a) celle de l'article 3, 3^{me} alinéa, interdisant à l'employeur d'occuper un étranger qui n'est pas au bénéfice d'un permis de séjour l'autorisant à prendre un emploi ; b) celle de l'article 18, 2^{me} alinéa, lettre c, qui donne à l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, la compétence de fixer un contingent annuel pour les ouvriers et employés saisonniers ; c) celle de l'article 25 qui donne au Conseil fédéral la faculté de régler la collaboration de la police des étrangers avec d'autres autorités, notamment avec les offices de placement, ainsi que les attributions de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail dans ses relations avec les offices cantonaux de placement en ce qui concerne le travail.

Un projet d'ordonnance d'exécution de la loi sur le séjour et l'établissement des étrangers est prêt à être soumis au Conseil fédéral. Une proposition lui sera prochainement présentée concernant l'entrée en vigueur de toute la loi.

Des décisions ont été prises pour une collaboration plus étroite des autorités cantonales de la police des étrangers et de celles qui s'occupent du placement. Il a été décidé, en outre, que l'employeur qui se propose d'engager un étranger annoncera l'emploi disponible à temps, si possible trois semaines à l'avance. La même règle est applicable en matière de prolongation de permis de séjour.

Avant que l'office du travail prévise en faveur de l'admission d'un étranger, il entreprendra, de même que l'employeur, toutes les démarches utiles pour découvrir un employé ou un ouvrier du pays. La première autorisation de séjour en faveur des saisonniers sera toujours de courte durée afin qu'on puisse remédier à temps au fléchissement de la situation du travail. Lorsque les permis accordés à des saisonniers seront de plus longue durée, ils devront toujours renfermer une clause de révocation.

Lorsque cela paraîtra indiqué pour certains métiers, le changement de place sera subordonné à l'autorisation de la police des étrangers. Les autorisations ne sont valables que pour le territoire du canton qui les a octroyés. Le contrôle des éléments flottants et des étrangers indigents à la frontière sera renforcé.

Les élections valaisannes

On nous écrit : Le parti radical valaisain porte parmi ses candidats au Grand Conseil un membre de la franc-maçonnerie, M. Emile Nantermod, qui est, même, paraît-il, grand-maître de la Loge de Bex.

C'est un fait, en tout cas, que M. Emile Nantermod, gérant d'hôtel, figure dans un état de la Loge Progrès et vérité de Bex, de 1912, comme maçon du troisième degré, affilié en 1902.

Son père, Joseph Nantermod, était franc-maçon lui-même. Il habitait Sion. Une déconfiture financière termina son rôle et ses enfants furent recueillis dans des familles charitables séduisantes.

M. Emile Nantermod fut finalement placé par les soins de la maçonnerie chez un libraire, à Dresde. Il n'y resta pas longtemps et on le vit à Leysin, secrétaire dans un sanatorium. Peu après il se fixa à Montana comme secrétaire du sanatorium Beauregard. A la faillite de ce sanatorium, il devint directeur du sanatorium Stephani. Là, il ne tint pas longtemps non plus. Mais il sut faire son chemin ailleurs. Il acheta dans une faille le sanatorium Victoria où, cependant, il ne resta pas, par suite, dit-on, d'un dissentiment avec le docteur M., qui était pourtant un frère en maç.

Voilà l'homme que le comité libéral-radical propose aux électeurs catholiques valaisans.

L'offensive japonaise en Chine

L'avance des soldats nippons

Tokio, 28 février.

Les informations parvenues de Jehol annoncent que les forces du Japon et de Mandchourie poursuivent leur mouvement d'enveloppement et se rapprochent de Tchi-Fen et de Tchi-Pin. Les Japonais ne font rien en vue d'accueillir les troupes chinoises du Jehol le long de la Grande Muraille, car leur plan est de chasser leurs ennemis vers la Chine du nord par les passes montagneuses. Ces issues auraient été volontairement laissées libres pour faciliter la retraite des forces chinoises.

Kailou, 1^{er} mars.

La 4^{me} brigade de cavalerie japonaise, commandée par le général Mogi, est arrivée hier matin, mardi, à 10 heures, à 40 kilomètres au nord-est de Tchi-Fen.

Tchin-Tchéou, 28 février.

Des avions japonais ont été envoyés pour bombarder les 10.000 militaires chinois qui se sont rassemblés à Ye-Tchi-Keou afin d'arrêter l'avance de la brigade Hattori.

Pékin, 1^{er} mars.

Au nord, la situation est stationnaire. Les Japonais consolident leur avance. Il semble que le noyau de la résistance chinoise n'a pas encore été atteint et que le gros des troupes chinoises n'a pas encore eu d'engagement sérieux.

Les Japonais ont ralenti leur avance. Ils se heurtent dans leur mouvement d'envahissement à la résistance des Chinois dans la région de Hsiachua.



Le général MUTO
chef des troupes japonaises



Le général TCHANG HSUE LIANG
chef des forces chinoises

L'embargo sur les exportations d'armes

Tokio, 28 février.

L'opinion, dans les milieux politiques, semble être que l'embargo déclaré par la Grande-Bretagne sur les exportations d'armes restera vain. Les milieux politiques de Tokio sont d'avis que le geste de la Grande-Bretagne ne fera de tort qu'à elle puisqu'elle est seule à avoir pris une telle décision et que le Japon pourra facilement commander des armes aux autres puissances. Enfin, même si tous les Etats se prononçaient en faveur de l'embargo sur les exportations d'armes au Japon, l'empire serait en mesure de satisfaire, par ses propres moyens, à ses besoins, car il dispose d'un stock d'armes important.

Nankin, 28 février.

Dans les milieux politiques chinois, on fait remarquer que le Japon est très bien équipé, mais que la Chine se trouvera sans défense si elle ne peut plus importer les armes dont elle a besoin.

Londres, 28 février.

La presse conservatrice s'élève contre la décision du cabinet britannique en ce qui concerne l'embargo sur les exportations d'armes, ou la tourne en dérision. Le résultat de cette initiative, écrit le *Daily Express*, sera d'ajouter quelques bataillons à la grande armée des chômeurs britanniques. Les nations ne se battent, d'ailleurs, pas parce qu'elles ont des armes, mais parce qu'elles ont des raisons de se battre.

L'accueil est assez frais dans la presse d'opposition, mais pour des raisons opposées. Le *Daily Herald* écrit :

« Le Foreign Office a droit aux remerciements du gouvernement japonais. En effet, l'embargo ne porte pas sur les matières premières. Le Japon aura donc tout loisir d'alimenter ses usines d'armements, qui travaillent à plein rendement, alors que la Chine en est pratiquement dépourvue. En fait, sir John Simon a pris parti pour l'agresseur contre la victime. »

Le gouvernement n'est soutenu que par le *Times*.

LES AFFAIRES D'ALLEMAGNE

L'INCENDIE DU REICHSTAG

Berlin, 28 février.

Le *12 Uhr Blatt* a eu un entretien avec la police d'Amsterdam, qui a assuré que le communiste arrêté est un agitateur bien connu et qui est originaire de Leyde. La direction de police d'Amsterdam a déclaré que la personnalité de l'incendiaire est bien connue. Lubbe est né à Leyde, le 13 janvier 1909. Il a appris le métier de maçon, a travaillé à Leyde, où il était connu comme communiste. En avril 1931, il s'est fait délivrer un passeport pour se rendre à l'étranger, probablement en Russie. Le passeport lui a été délivré, et, depuis lors, Lubbe a disparu de Leyde. On n'a plus entendu parler de lui jusqu'à la nuit dernière.

Le ministre de Hollande à Berlin est entré hier en communication avec son gouvernement et aura des entretiens avec les autorités allemandes pour obtenir des informations.

Berlin, 28 février.

La police a procédé à 80 arrestations. 38 des individus arrêtés ont été mis au secret. Pendant la matinée, toutes les affiches électorales des communistes et des socialistes ont été arrachées ou recouvertes.

Parmi les personnes arrêtées figurent quelques avocats célèbres du barreau de Berlin, puis le professeur Félix Hall, l'écrivain Ludwig Renn et le député communiste Remmele.

Plusieurs témoins ont déclaré avoir vu près du Reichstag, lundi vers midi, une automobile hollandaise qui stationna longtemps devant une des portes. La police recherche la trace de cette voiture et de ses occupants.

Berlin, 28 février.

Parmi les personnes arrêtées figurent les conseillers communaux Hodann et Schminke, M. Auslander, qui est député à la Diète et chef de l'organisation des instituteurs communistes.

Le comité du parti socialiste a fait publier une déclaration affirmant que le parti socialiste n'a absolument rien de commun avec les personnages qui ont mis le feu au palais du Reichstag.

Hanovre, 28 février.

Une descente a été effectuée au centre communiste ; 140 individus ont été arrêtés et des documents ont été saisis.

Berlin, 28 février.

Dans les documents découverts dans la maison Karl Liebknecht, figurent des ordres falsifiés émanant d'officiers de police, des ordres, falsifiés aussi, des détachements de protection et des sections d'assaut. Il y est question de l'emploi de poison, du mélange de poison dans les aliments et dans les fontaines.

C'est le député Münzenberg qui est le chef de l'action terroriste. Il n'a pas encore pu être arrêté jusqu'ici.

Berlin, 28 février.

Parmi les personnes arrêtées figurent les nommés Fritz Lange, Kurt Stein, Rudolf Bernstein, Egon Erwin Kisch, Ernst Lode et le rédacteur responsable du *Röte Fahne*, Ernst Schneller.

Berlin, 28 février.

Un mandat d'arrêt a été lancé contre un membre du comité central du parti communiste. Une partie des parlementaires communistes ont pris la fuite. Les frontières sont toutefois gardées, de sorte qu'il sera très difficile aux fugitifs de quitter l'Allemagne.

Koenigsberg, 28 février.

Toutes les réunions des communistes et des antifascistes sont interdites aujourd'hui et demain, 1^{er} et 2 mars. Tous les journaux communistes ont été saisis.

La Haye, 28 février.

Le chef du parti communiste, le député de Visser, a déclaré ne pas connaître et n'avoir jamais rencontré l'incendiaire du palais du Reichstag van der Lubbe. Son nom serait inconnu dans les milieux communistes hollandais.

Berlin, 28 février.

L'incendiaire ou ses complices ont utilisé des torches ainsi qu'un liquide facilement inflammable.

Amsterdam, 28 février.

Les journaux apprennent de Leyde que van der Lubbe n'était plus membre du parti communiste, mais qu'il appartenait à un groupe extrémiste d'opposition qui s'intitule « les communistes internationaux ».

Le journal communiste *Tribune* affirme que van der Lubbe a été expulsé du parti communiste, il y a quelques années, comme agent provocateur.

Amsterdam, 28 février.

Les recherches faites à Leyde, au sujet de

la personnalité et du passé du communiste van der Lubbe arrêté à Berlin, ont établi qu'il a participé au mouvement communiste de Hollande pendant plusieurs années. Il était connu à Leyde comme un pionnier actif du mouvement communiste. En 1930, il a édité une publication de propagande des idées communistes dans l'armée. Il a eu affaire à plusieurs reprises avec la police et la justice.

En avril 1931, van der Lubbe s'est rendu à Berlin où il est entré en contact avec le Comintern, dont la centrale pour l'Europe occidentale se trouve à Berlin. Plus tard, il fut expulsé d'Allemagne.

On suppose qu'il sera revenu il y a quelques jours à Berlin pour préparer l'incendie et y participer.

Comme il n'avait aucun emploi fixe et ne disposait que d'une rente minime, on suppose que des moyens financiers ont été mis à sa disposition par des intéressés.

Berlin, 1^{er} mars.

Une visite des lieux a eu lieu. L'incendiaire présumé était présent. Il devait montrer de quelle façon il s'y est pris pour allumer l'incendie. Il a été établi qu'il lui aurait été matériellement impossible de commettre le crime pendant le temps qu'il aurait eu à disposition.

Sept personnes au moins ont dû être occupées au transport du matériel incendiaire. Une dizaine de personnes ont dû procéder à l'allumage. Les criminels devaient être très au courant des habitudes du Palais. Les soupçons se portent de ce fait sur les députés communistes qui ont été vus très fréquemment dans le bâtiment.

Trois témoins affirment avoir vu le Hollandais arrêté accompagnant les députés Torgler et Koenen dans les couloirs du palais, trois heures avant le sinistre.

Un audacieux projet

Munich, 1^{er} mars.

Le *Münchner Neuesten Nachrichten* publient qu'on médite, à Berlin, de nommer un commissaire de police général du Reich en la personne du capitaine Röhm, chef d'état-major des milices hitlériennes.

Pour éluder la constitution, qui laisse les Etats maîtres de leur police, le commissaire général nommerait dans chaque Etat un sous-commissaire. On cherche à persuader le président Hindenburg que cela serait constitutionnel. Par ce moyen, on déposséderait les Etats de leur droit de haute police.

(Ajoutons que le capitaine Röhm a une réputation détestable au point de vue moral et qu'il n'a jamais fait de procès à aucun des journaux qui l'ont attaqué sur ce point.)

Pronostics électoraux

Frankfort, 28 février.

La *Gazette de Frankfort* faisant des pronostics pour les élections de dimanche écrit notamment :

« Le parti nationaliste-social envisage la campagne électorale comme une grande tentative d'intimidation contre ceux qui n'appartiennent pas à ce parti. On ne peut prévoir de quelle façon cette tentative d'intimidation s'exprimera par des chiffres. Mais le parti nationaliste-social devra s'attendre à retrouver la même constellation qu'au cours des diverses consultations du corps électoral en 1932 et le 5 mars ne montrera aucune modification, car ni le catholicisme allemand, ni les ouvriers allemands ne se laisseront renverser par surprise. »

Un décret d'exception

Berlin, 1^{er} mars.

Le cabinet a pris une ordonnance contre la terreur communiste. Il stipule des restrictions de la liberté personnelle de la liberté de parole, du droit de réunion, du secret postal, téléphonique et télégraphique, et du droit de propriété, sont admissibles même en dehors des limites légales prévues jusqu'ici.

Quiconque s'oppose à l'application de cette ordonnance sera puni d'au moins un mois de prison ou d'une amende.

Quiconque, par sa résistance, met en danger une vie humaine, sera puni de réclusion et en cas de perte d'une vie humaine, de la peine de mort.

Quiconque chercherait à assassiner le président du Reich, un membre du gouvernement du Reich ou l'un de ses commissaires, et quiconque inciterait à un tel assassinat ou en comploterait un avec d'autres personnes sera condamné à une peine pouvant aller jusqu'à 15 ans de réclusion.

Si un Etat ne prend pas les mesures néces-

saire pour assurer l'ordre et la sécurité, le gouvernement du Reich peut s'attribuer temporairement les compétences des autorités suprêmes de l'Etat en question.

Cette ordonnance entre en vigueur immédiatement.

La police a fermé mardi tous les locaux communistes.

La Bavière et le Reich

Munich, 1^{er} mars.

M. Held, président du Conseil bavarois, est parti pour Berlin, où il doit avoir un entretien avec Hitler.

Le Japon et la Société des nations



M. SIGMURA,
qui vient de donner sa démission de sous-secrétaire général de la Société des nations.

Le désarmement

Genève, 28 février.

Le comité de rédaction chargé par la commission politique de la conférence du désarmement d'examiner les diverses propositions faites à propos de la sécurité sur la question du non recours à la force s'est mis d'accord mardi matin sur le texte suivant :

« Les gouvernements, animés du désir de promouvoir la cause du désarmement en développant l'esprit de confiance mutuelle entre les nations d'Europe par une déclaration interdisant expressément le recours à la force dans les conditions où le pacte de Paris interdit le recours à la guerre, réaffirment solennellement qu'en aucune circonstance ils ne recourront entre eux à la force comme instrument de politique nationale. »

M. Daladier et les socialistes

M. Zyromski, un des chefs bolchéviques du parti socialiste français, et qui est, on le sait, un fonctionnaire de la ville de Paris, vient de recevoir de l'avancement. En effet, le *Bulletin municipal officiel* portant la date de lundi a publié la nomination comme chef de bureau à la préfecture de la Seine de :

« M. Zyromski (Jean-Félix-Marie-Michel), sous-chef de bureau à la direction de l'hygiène, du travail et de la prévoyance sociale (bureau des établissements charitables et des œuvres philanthropiques). »

Et cette note était complétée par la mention suivante :

« M. Zyromski exercera ses fonctions en qualité d'inspecteur des services départementaux d'assistance, en remplacement de M. Prunier, retraité. »

Un mouvement diplomatique français

Paris, 1^{er} mars.

M. Alexis Léger est nommé secrétaire général du ministère des affaires étrangères avec le rang d'ambassadeur, en remplacement de M. Philippe Berthelot, mis en disponibilité sur sa demande pour lui permettre de rétablir son état de santé.

M. Berthelot était souffrant depuis quelques mois.

Le *Matin* dit que le projet de mouvement diplomatique portera notamment sur l'ambassade de Berne, M. de Marceilly devant être mis à la retraite.

Washington, 28 février.

M. Paul Claudel, ambassadeur de France, et M. Hull, futur sous-secrétaire d'Etat du cabinet Roosevelt, se sont entretenus cet après-midi pendant une heure et demie.

A l'issue de cet échange de vues, M. Paul Claudel, interviewé par les journalistes, a annoncé qu'il avait l'intention de quitter bientôt l'ambassade de France à Washington et qu'il serait probablement remplacé dans ce poste par M. André de La Boulaye, directeur adjoint des affaires politiques au ministère des affaires étrangères, à Paris.

Nouvelles religieuses

Le Père Von Arx et le Père Esteban captifs des bandits chinois

Le Père Von Arx, lazariste suisse, fut capturé par les soldats de la dixième armée rouge, le 16 octobre 1930. Le Père Esteban, jésuite espagnol, fut capturé en janvier 1932. Depuis quelque temps, les nouvelles manquaient de l'un et l'autre de ces deux pauvres missionnaires. Mais les brigands viennent de faire savoir qu'ils étaient tous les deux ensemble, sous bonne garde, et qu'on les délivrerait contre une rançon. Leur délivrance reste donc possible, à supposer encore que les brigands soient

de bonne foi ; les pourparlers avec eux ont été entrepris sans retard. Dieu veuille qu'ils aboutissent dans le plus bref délai possible !

Nombreuses conversions de protestants dans le nord de l'Inde

Dans les derniers mois de 1931, un mouvement de conversions de protestants se dessinait au Sikkim, dans l'Himalaya : le pasteur de l'Eglise écossaise de Kalimpong, M. Francis Silling, se faisait catholique, avec plusieurs membres de sa famille et un nombre considérable de ses fidèles.

M. Francis Silling appartient à une famille connue de Sikkim. Un de ses frères, médecin à l'hôpital Victoria, à Darjeeling, deux autres frères, pasteurs comme lui de l'Eglise écossaise, leur père, pasteur retraité, un beau-frère, professeur à la High School de Kalimpong, suivirent son exemple et se firent catholiques avec leurs familles. Leur acte n'allait cependant pas sans de gros sacrifices, car il entraînait, pour le père, la suppression de sa retraite de pasteur, et, pour les fils, la perte de leur situation.

A Kalimpong, à la fin de l'année 1932, on comptait déjà deux cents protestants qui avaient abjuré ; mais le mouvement a gagné les environs : à Darjeeling, une cinquantaine d'indigènes se sont convertis.

M. Silling s'est fait apôtre de sa nouvelle religion, et se dépense sans compter pour gagner au catholicisme protestants et païens du Sikkim. Les aborigènes du Sikkim, les Lepchas, qui ne sont plus guère que 35.000, forment une population intéressante, avec sa langue et son écriture propres.

Les nouveaux cardinaux

Le choix le plus important, dans la promotion cardinalice au consistoire du 13 mars, est, sans contredit, celui de Mgr Fumasoni-Biondi, en ce qu'il implique la nomination du titulaire à la Préfecture de la Propagande, demeurée vacante par la mort du cardinal Van Rossum. Mgr Fumasoni-Biondi est un Romain de Rome, né en 1872. A peine entré dans les ordres, il débuta à la Propagande, en qualité d'expéditionnaire. Benoît XV le nomma archevêque titulaire de Diocèse et l'envoya aux Indes comme délégué apostolique, en 1916. Il passa de là au Japon, où le même Pape vient d'instituer une délegation nouvelle. Puis il rentra à Rome, pour occuper à la Propagande les fonctions de secrétaire. Il ne devait pas les occuper longtemps : le délégué apostolique à Washington, Mgr Bonzano, ayant été élevé à la pourpre, Pie XI désigna, pour lui succéder, Mgr Fumasoni-Biondi. Le succès de cette dernière mission est solennellement reconnu par l'attribution d'un chapeau de cardinal.

Mgr Dolci appartient, lui aussi, à la diplomatie vaticane. Mais il a débuté dans la carrière pastorale. Né en 1887, aux environs de Viterbe, il fut vicaire, puis curé de paroisse, enfin évêque de Gubbio en 1900, pour être transféré quelques années plus tard au siège d'Amalfi. Il avait quatorze ans d'épiscopat lorsque Pie X l'envoya à Constantinople, comme délégué apostolique pour les Orientaux et vicaire patriarcal pour les Latins. Il devait y rester jusqu'en 1922. Il eut une mission que les circonstances de la guerre mondiale, puis de la guerre gréco-turque rendaient fort délicate. En 1923, Mgr Dolci était nommé nonce à Bucarest, où il négociait le concordat actuellement en vigueur entre le Saint-Siège et la Roumanie.

Mgr Dalla Costa est né dans la province de Vicence, en 1872. Il fut d'abord professeur de séminaire, puis évêque de Padoue. La mort du cardinal Mistrangelo amena son transfert au siège archiepiscopal de Florence, en 1931. Il reçoit le chapeau traditionnellement attaché à ce siège.

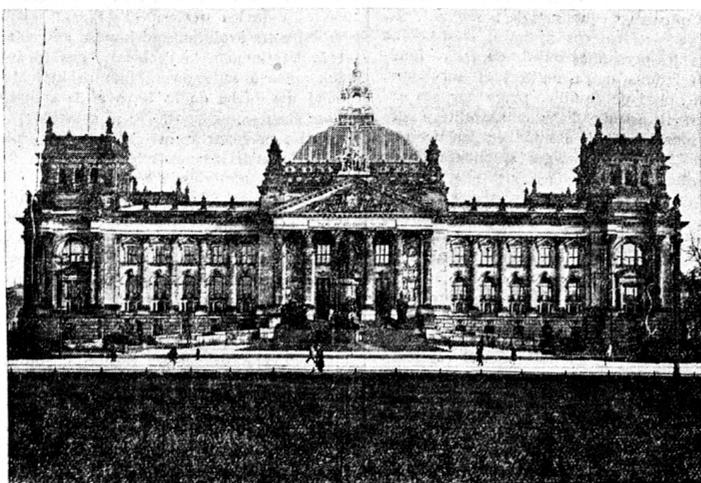
Mgr Fossati, né en 1876, à Arona, n'était encore qu'étudiant en théologie lorsqu'il débuta dans le journalisme, chargé par son évêque de rédiger une feuille diocésaine : *La Voce di Novara*. En 1924, il est élu évêque de Nuoro ; en 1929, il passe à l'archevêché de Sassari, et, enfin, le cardinal Gamba étant mort, au siège de Turin. Il est aussi de tradition que l'archevêque de Turin soit élevé à la pourpre.

Mgr Innitzer est né en Bohême, de parents allemands. Après avoir étudié à Vienne, puis à Rome, il entra dans la carrière universitaire, dont seule la politique a pu l'éloigner quelque temps : on se rappelle qu'il fut successivement ministre de l'assistance sociale et ministre de l'instruction publique dans les cabinets formés par Mgr Seipel. Professeur de théologie, puis recteur de l'université de Vienne, Mgr Innitzer a occupé sa chaire jusqu'à ces tout derniers temps. Il est âgé de cinquante-huit ans.

Mgr Villeneuve, archevêque de Québec, est le plus jeune des nouveaux promus, étant né à Montréal, en 1878. Entré dans la congrégation des Oblats de Marie-Immaculée, il fut d'abord professeur de droit canon à l'université catholique de Québec, puis, en 1930, évêque de Gravelbourg ; enfin, en 1931, il succéda au cardinal Rouleau sur le siège archiepiscopal de Québec.

La promotion du 13 mars portera à 58 le nombre des cardinaux, alors que le nombre complet du Sacré-Collège est de 70. Elle rétablira, d'autre part, une légère prédominance en faveur des Italiens, qui seront 30, contre 28 étrangers.

Il est vraisemblable que le consistoire du 13 mars ne sera pas le dernier de l'Année sainte.



LE PALAIS DU REICHSTAG

L'incendie l'a laissé extérieurement intact. C'est à l'intérieur qu'il a fait ses ravages, détruisant la salle des séances et quelques bureaux.

Dernière heure

Le quatrième centenaire de la mort de Bezançon Hugues

On fêtera ce soir à Genève le quatrième centenaire de la mort du patriote Bezançon Hugues.

M. Paul-E. Martin, professeur à l'Université, et M. Henri Naf, conservateur du Musée gruyérien, rappelleront les événements historiques auxquels est lié le nom de Bezançon Hugues.

Bezançon Hugues appartenait à une famille d'origine zuricoise. Deux frères Hugues, Conrad et Hanso, son père et son oncle, avaient été admis à la bourgeoisie, le premier en 1840, l'autre trois ans plus tôt. Ils avaient épousé les deux filles du « prieur » de la confrérie des pelletiers Blancmantel. Hanso devait succéder à son beau-père dans cette charge et s'occuper activement de la vie publique puisqu'il entra au Petit Conseil en 1503 et fut élu syndic et capitaine de l'artillerie en 1510 ; mais Conrad, le père de Bezançon, semble n'avoir occupé aucune charge publique.

Bezançon Hugues, né en 1482, fut commerçant. En plus de son commerce de draps et peaux, il exploitait un moulin sur le Rhône et avait pris à bail la place du Molard, qu'il sous-louait à des marchands.

Bezançon Hugues était membre du parti des Eidgenotes et avec Berthelier s'était préoccupé de conclure une alliance avec Fribourg. Comme Berthelier, il s'était fait recevoir bourgeois de Fribourg et comptait dans cette ville quelques solides amitiés grâce auxquelles il put jeter les bases du premier traité de combourgeoisie, en 1519.

De Genève à Fribourg, il dut faire de fréquents voyages à travers les terres du duc, surveillé, menacé et contraint parfois à de grands détours : en 1525, les Mameclous, partisans du duc, étant revenus au pouvoir, menacé comme ses amis d'arrestation et de mort, il se réfugia à Fribourg.

C'est là que fut conclue la nouvelle alliance avec Fribourg et avec Berne, en 1526. Les négociateurs rentrèrent à Genève en compagnie d'un grand nombre de leurs nouveaux combourgeois et présentèrent le traité au Conseil des deux cents, qui le ratifia, comme devait le faire ensuite, à une forte majorité, le Conseil général.

Les démarches et négociations qu'il avait menées avaient coûté à Bezançon Hugues une bonne part de ses biens.

Les immenses services qu'il avait rendus au pays avaient acquis à Bezançon Hugues l'admiration du peuple. Outre les fonctions de capitaine général qui lui avaient été confiées dans la crainte où l'on était d'une attaque extérieure, il avait été nommé « abbé » des Exercices de l'arc, de l'arbalète et de l'arquebuse.

Le 25 août 1531, il représenta au Conseil des deux cents « qu'à cause de son grand âge (il avait 59 ans), du débilement de sa fortune et des soins à donner à sa famille il désirait se démettre de tous ses offices ».

Il fut remercié pour les éminents services rendus et on lui permit de se retirer du Conseil « pourvu qu'il y vint pour les affaires difficiles ».

La mort de ce grand citoyen eut lieu vers la fin février 1533 ou au début de mars.

Ajoutons que Bezançon Hugues resta un ferme catholique.

L'aide aux chômeurs

D'après le message sur le projet d'arrêté que vient d'adresser le Conseil fédéral aux Chambres, sur l'aide extraordinaire aux chômeurs, la nouvelle réglementation, qui doit remplacer l'arrêté fédéral du 23 décembre 1931, laisse intacte, dans ses grandes lignes, la réglementation actuelle, se bornant à prolonger de 150 à 190 jours par année la durée du service des allocations de crise.

Grâce à cette modification, la durée des prestations de l'assurance-chômage, qui avait été prolongée l'année dernière à 150 jours par arrêté du Conseil fédéral, pourra être ramenée à 120 jours. Les charges financières des caisses d'assurance-chômage subiront de ce fait un allègement notable. Une partie d'entre elles n'avaient déjà pas pu, l'année dernière, indemniser leurs chômeurs pendant toute la durée prévue. La modification proposée est donc tout à leur avantage, mais elle ne sera pas moins avantageuse aux chômeurs qui seront ainsi assurés, en tant que cela dépend de la Confédération, d'obtenir une aide pendant toute l'année, s'il en est besoin. Le projet prévoit, en outre, une subvention de la Confédération pour les suppléments d'hiver qui seront accordés par les cantons, en sus de l'allocation de crise, durant la période du 1^{er} novembre au 15 mars.

En ce qui concerne les subventions fédérales aux travaux de secours, le projet élargit légèrement le cercle des chômeurs occupés qui sont pris en considération pour le calcul des dites subventions. Les ouvriers du bâtiment âgés de vingt-deux ans au plus et, dans les communes où l'industrie du bâtiment est très éprouvée par le chômage, les ouvriers du bâtiment plus âgés pourront être occupés aux travaux de secours, à côté des chômeurs qui y sont occupés hors profession, et leurs salaires pris en considération pour le calcul de la subvention, moyennant l'assentiment du Département fédéral de l'économie publique.

Les camps de travail et les entreprises analogues destinés à procurer une occupation régulière à de jeunes chômeurs doivent aussi bénéficier d'une subvention fédérale.

Un nouveau crédit de 5 millions de francs est prévu pour l'octroi des subventions.

Le mécanicien frappé d'apoplexie

On nous informe de source autorisée que le train Lausanne-Neuchâtel dont le mécanicien a été frappé d'apoplexie, vendredi dernier, s'est bien arrêté de lui-même, après que le malheureux mécanicien eut cessé de peser sur la pédale de conduite.

Les autres agents venaient de s'apercevoir que le train brûlait la station d'Onnens, près Grandson, quand ils entendirent le sifflet de la locomotive et sentirent que le train ralentissait.

Le mécanicien, nommé Geneux, a été débarqué à Gorgier. Il vivait encore.

Communiqué officiel : Divers journaux ont donné une version inexacte d'un incident survenu au train allant d'Yverdon à Neuchâtel, vendredi, 24 février. Voici exactement ce qui s'est passé :

Le mécanicien de la locomotive de ce train, partant d'Yverdon à 20 h. 30, passant à Onnens à 20 h. 40, a été atteint d'une légère attaque, ce qui l'a mis dans l'impossibilité de faire l'arrêt prévu à cette station. C'est le dispositif de sûreté de la locomotive qui est entré immédiatement en action qui a provoqué l'arrêt du train, après un parcours de 300 m.

Lorsque les agents du train ont constaté que le convoi ne s'arrêtait pas à Onnens, ils ont voulu intervenir au moyen des freins d'alarme. Mais le dispositif de sécurité de la locomotive fonctionnait déjà. Le train s'est arrêté de lui-même.

Le mécanicien a été remplacé par un autre agent venu d'Yverdon et le convoi a continué sa marche avec 49 minutes de retard. La vitesse atteinte n'a en aucun moment dépassé 82 kilomètres à l'heure, alors qu'elle pouvait atteindre 85 kilomètres. C'est donc bien le dispositif de la locomotive qui a fonctionné entièrement, comme il est prévu pour les cas de ce genre.

Le référendum contre la baisse des salaires

Le 28 février, 249,000 signatures avaient été remises à la chancellerie fédérale pour le référendum contre la baisse des traitements.

Théâtre et musique

LA « NIQUE A SATAN »

Samedi dernier, a eu lieu, au Grand Théâtre de Genève, la première exécution d'une importante partition musicale, scénique et littéraire, spectacle de trois heures, portant le titre : *La Nique à Satan*.

L'excellent poète-instituteur M. Albert Rudhart en a trépassé des vers d'une couleur et d'une vie exquises ; son libretto explicatif est, à lui seul, une chose ravissante. Le compositeur de tant de belles œuvres modernes, M. Frank Martin, en a fait l'abondante musique ; M. Geo Fustier a dessiné les costumes, les décors, originaux, gracieux et d'une belle unité ; enfin, M. Joseph Bæriswyl, le si remarquable animateur des mises en scène de grands spectacles, en a réglé les évolutions et tout le jeu scénique.

Il est superflu de relever que rien n'a été laissé au hasard, mais que tout a été minutieusement prévu, étudié et rendu, soit sur la scène, soit dans les chœurs, soit à l'orchestre. Ce dernier ne comportait qu'un des instruments à vent de l'Orchestre de la Suisse romande ; sa tâche était rude, mais elle fut splendidement dominée.

L'œuvre doit être située dans une pensée de spectacle pour le temps de carnaval et alors la façon de l'apprécier devient plus aisée. Non pas qu'il ne s'en dégage pas une belle leçon : celle des enfants restés fidèles à leur ville, grâce aux encouragements de Jean des Lunes, le rêveur-flûtiste, alors que les Beaux-Esprits et même les Bons-Garçons ont abandonné leurs foyers, dont Satan veut la perdition, grâce à la sorcière, la Bergougne. Toutefois, la fantaisie, l'humour, le burlesque, la drôlerie jouent un peu partout un rôle important dans la conception de l'œuvre et de ses détails. A cet égard, la *Nique à Satan* est un spectacle musical de très vif intérêt.

Toutefois aurait-on pu souhaiter un peu plus de concision dans certains tableaux ou numéros, où l'allongement de la situation faisait languir quelque peu et l'action et l'intérêt.

La musique est franchement moderne, soit dans son esprit, soit dans son orchestration ; elle recèle une fécondité, une habileté, un goût auxquels il faut rendre un vif hommage. Certains chœurs, même ceux à voix d'hommes, — fort bien rendus par les chanteurs de la Société de musique symphonique — sont d'une écriture polyphonique admirable. Divers passages, à mélodie plus facile à capter, semblent avoir eu les faveurs de l'auditoire.

M. Martin a conduit le tout avec aisance, énergie et humour. Les enfants l'ont suivi à merveille et ce fut justice qu'on le fêtât, à la fin du spectacle, lui et son si méritant collaborateur scénique, M. Bæriswyl. J. B.

LA VIE ÉCONOMIQUE

Un programme américain

Dans un rapport adressé au sénateur Red Smoot, président de la commission des finances de la Haute Assemblée, M. Nicholas Murray Butler, recteur de l'université américaine Columbia, a exposé un programme de redressement économique et financier qui prévoit notamment une économie de 100 millions de dollars (500 millions de francs) par la réunion des départements de la guerre et de la marine en un seul département de la défense nationale ; la réduction des dépenses et l'augmentation des impôts pour parer au danger d'inflation ; la réorganisation du système bancaire ; le

réglement des dettes de guerre, en prenant pour base l'accord de Lausanne ; l'abaissement des tarifs douaniers ; un désarmement sincère et réel ; enfin la coopération des Etats-Unis avec la Banque des règlements internationaux.

M. Butler se prononce également pour une révision de la législation sociale en vigueur et pour l'établissement d'un système scientifique de lutte contre le chômage ainsi que d'assurances pour la vieillesse.

TRIBUNAUX

Le procès Guinand

Dans l'audience d'hier mardi, l'accusé Müller a donné des renseignements sur la vente des cigarettes et du chocolat dans les kiosques et les commissions offertes par les fabricants.

Müller a répondu à toute une série de questions posées par la partie civile au sujet des commissions versées par la fabrique Suchard, puis les experts ont été entendus. Guinand avait déclaré à l'instruction avoir touché approximativement 100,000 fr. de commissions. Les investigations des experts ont établi qu'une somme d'environ 32,000 fr., reçue par Guinand de Weinauer, Suchard et Renaud, n'avait pas été comptabilisée. D'autres fournisseurs qui furent consultés ont refusé tous renseignements, d'où impossibilité de faire des constatations précises et de formuler des conclusions positives.

On a continué de parler de chocolat et les noms de Klaus, Suchard, Lindt, Cailler, Tobler sont revenus sur le tapis, puis le président a donné lecture d'une lettre de M. Grimm, directeur des services industriels de la ville de Berne. M. Grimm a protesté contre l'affirmation de l'accusé Guinand que M. Charles Perrin, président de la ville de Neuchâtel, aurait reçu une gratification de 2000 fr. pour services rendus à la Librairie-Edition, lors de l'affermage des kiosques à journaux des tramways de la ville de Berne. Le directeur des tramways bernois à cette époque, M. Louis, n'a jamais connu Guinand et les négociations des tramways bernois avec la Librairie-Edition n'ont jamais été influencées par des tiers.

M^{me} Droz a exposé que, le 6 juillet 1925, Guinand se fit remettre une quittance de 12,000 francs pour une somme de 6000 fr. effectivement versée ; le 2 août 1926, une quittance de 8000 fr. pour un versement de 7000 fr. et enfin, le 22 juillet 1927, une quittance de 6000 fr. pour un versement de 5900 fr.

FAITS DIVERS

ETRANGER

Financiers anglais arrêtés

Hier mardi, un grand financier de Londres, M. Martin Coles-Harman, et trois administrateurs de la Chosen Corporation ont été arrêtés pour une action frauduleuse à l'égard de cette société, sans qu'on précise jusqu'ici les chefs d'accusation.

La Chosen Corporation est une société au capital de 500,000 livres sterling qui détient tout le capital-actions de trois compagnies japonaises exploitant des mines en Corée.

Un candidat malheureux

A Tirana (Albanie), lundi, le caporal Izet Pertef Kadu ayant pour la seconde fois échoué à l'examen de promotion, a, dans un moment de désespoir et d'exaltation, tiré des coups de revolver contre le groupe d'officiers examinateurs sans atteindre heureusement personne. Il a été immédiatement désarmé par un sous-officier.

Eruption du Krakatoa

Le Krakatoa, dans les Indes néerlandaises, est entré en activité. Les éruptions atteignent une hauteur de 1300 mètres environ. Un îlot, qui avait été formé récemment à la suite du tremblement de terre, s'est agrandi.

Pirates chinois

On apprend que, au large de Hong-Kong, lundi, des pirates chinois ont pillé le vapeur danois *Gustav Diederichsen*, ont enlevé trois passagers de 1^{re} classe et ont blessé à coups de revolver le commandant en second du navire, au moment où il voulait donner l'alarme.

Inondations en Angleterre

En Angleterre, en raison des violentes tempêtes de neige, de nombreux cours d'eau sont en crue et des inondations sont signalées un peu partout. Certaines localités sont complètement coupées du reste du pays.

Une disparition

M. Ernest Liebold, secrétaire général de Ford, a disparu. Il aurait adressé à la Guardian National Bank de Dearborn (Michigan) une lettre annonçant qu'il démissionnait de son poste d'administrateur de cette société.

SUISSE

Des amateurs d'art volés

La *Revue* annonce que plusieurs Lausannois, amateurs d'art, ont été trompés dans l'achat de tableaux qui leur ont été vendus comme toiles de maîtres et qui n'étaient que des copies. Il s'agirait d'un coup du baron Lemhény, qui fut arrêté l'an dernier à Berne pour l'affaire des bijoux d'Abdul Hamid.

Un notaire et un négociant se seraient laissés prendre pour 61,000 francs.

NOUVELLES DIVERSES

De source hongroise compétente on dément catégoriquement la nouvelle de l'*Echo de Paris* suivant laquelle l'Italie aurait livré des gaz asphyxiants à la Hongrie.

M. Roosevelt a désigné comme « attorney général » (ministre de la justice) le sénateur Thomas Walsh, légiste et député, qui représente depuis 1913 l'Etat de Montana au Sénat américain.

Le Sénat français a voté le projet financier

Paris, 1^{er} mars. (Havas.) — Le Sénat a voté tel qu'il lui revenait de la Chambre l'ensemble du projet financier, par deux cents voix contre quatre-vingt-trois. Sur l'article 83 tel que l'avait voté la Chambre, M. Daladier a posé la question de confiance et la Haute Assemblée l'a suivi par 182 voix contre 89.

Ainsi, le projet du 12^{me} provisoire qui avait été déposé par les ministres des finances et du budget, le 7 février, aura été discuté pendant trois semaines entières par les commissions et les séances publiques tant à la Chambre qu'au Sénat. La première et la plus importante étape de la restauration de l'équilibre budgétaire se trouve ainsi franchie. Elle sera complétée prochainement par le vote du budget et de la loi des finances dont la Chambre va reprendre l'examen. Le gouvernement s'emploiera ensuite à faire adopter le budget et la loi des finances avant les vacances de Pâques. L'événement politique de la nuit : la scission survenue dans le groupe socialiste, a fait l'objet de nombreux commentaires dans les couloirs de la Chambre.

Querelles entre socialistes français

Paris, 1^{er} mars. (Havas.) — Le vote de l'article 83 sur les traitements des fonctionnaires a provoqué, au sein du groupe socialiste des dissensions.

Les socialistes se sont divisés sur le vote de l'article 83.

M. Léon Blum, en présence des divergences de vues qui se sont manifestées au sein du groupe socialiste et des décisions qui ont été prises concernant l'article 83, a adressé au groupe sa démission de président.

Plusieurs membres du groupe socialiste ont assuré que la retraite de M. Léon Blum entraînerait celle de M. Vincent Auriol de secrétaire général du groupe.

Plusieurs députés socialistes qui ont voté la nuit dernière contre le gouvernement se disposaient, dit-on, à demander au parti de convoquer un congrès national exceptionnel (avant celui qui a été prévu pour le 4 juin prochain à Avignon), afin de permettre aux députés socialistes de statuer sur la question de la discipline du groupe parlementaire et pour fixer des directions sur la politique de soutien. La convocation du congrès exceptionnel pourrait avoir lieu prochainement, même dans la première quinzaine du présent mois.

Une démission chez les radicaux-socialistes

Paris, 1^{er} mars. (Havas.) — M. Bergery a donné sa démission du groupe radical socialiste. (Il était un des « Jeunes-Turcs » du parti et s'était violemment heurté au congrès de Toulouse à M. Herriot.)

Le mouvement diplomatique français

Paris, 1^{er} mars. (Havas.) — L'*Echo de Paris* donne les précisions suivantes sur le mouvement diplomatique en préparation (voir 2^{me} page). M. de Laboulaye, directeur politique adjoint, serait nommé à l'ambassade de Washington ou à celle de Berne. Il faudra donc lui trouver un successeur. M. Paul-Boncour n'a pas encore laissé entendre quelle serait la personnalité du Quai d'Orsay appelée à lui succéder. Pour les autres bénéficiaires du mouvement, on parle de M. Chambrun, actuellement ambassadeur à Tokio, de M. Kammerer, ambassadeur à Rio-de-Janeiro et de M. Alphan, ambassadeur à Dublin.

Selon *Excelsior*, M. Herbet, ambassadeur à Madrid, pourrait être touché par le mouvement. Aucun parlementaire ne sera désigné pour occuper un poste diplomatique.

Election partielle anglaise

Londres, 1^{er} mars. Une élection législative partielle qui a eu lieu hier à Rotherham a donné les résultats suivants :

MM. W. Dobbie (travilliste) : 28.767 voix, élu ; Drummond-Wolff (conservateur) : 12.893.

Cette élection constitue une victoire des travaillistes, ce siège étant occupé en dernier lieu par un conservateur, M. G. Herbert, qui a démissionné pour raisons de santé.

Dans le parti conservateur anglais

Londres, 1^{er} mars. (Havas.) — Les dissensions qui se produisent dans le parti conservateur au sujet de la question hindoue semblent loin de s'atténuer. Hier mardi, à la réunion du comité central de l'Union nationale des associations conservatrices, une motion approuvant la politique hindoue du gouvernement a donné lieu à la plus vive controverse et n'a obtenu que la faible majorité de 24 voix.

Les armements de la Hongrie

Vienne, 1^{er} mars. L'*Arbeiter Zeitung* publie des renseignements émanant du publiciste Ladislav Fennyès sur les armements de la Hongrie.

M. Fennyès déclare que la plus grande partie de l'artillerie hongroise a été attribuée à la garde fluviale et que de gigantesques forts souterrains, où les munitions fabriquées dans le pays ou achetées à l'étranger sont entreposées, ont été construits en trois endroits différents. D'autre part, les casernes hongroises sont pleines de soldats et la Hongrie posséderait actuellement 60,000 soldats au lieu des 35,000 stipulés par le traité de paix.

M. Fennyès ajoute que les voitures d'armement de la ville de Budapest sont munies de moteurs Packard de première qualité et construites de manière qu'il suffit d'enlever le tonneau pour y monter immédiatement des pièces d'artillerie lourde.

Le conflit d'Extrême-Orient

Les rapports se tendent entre Tokio et Moscou

Riga, 1^{er} mars. On apprend ici que les autorités soviétiques qui, jusqu'à présent, n'avaient nullement réagi contre les événements se déroulant le long du chemin de fer de l'Est chinois, viennent d'adresser une protestation, sous une forme assez rude, aux gouvernements mandchou et japonais.

Ce geste, rapproché des déclarations sur le danger de la guerre en Extrême-Orient faites au congrès des Kolkhoses, paraît indiquer que les rapports entre Moscou et Tokio sont de nouveau plus délicats.

Avant de quitter Genève, M. Litvinof avait annoncé, samedi soir, que son gouvernement délibérerait sur l'invitation qui lui a été adressée de participer au comité consultatif chargé de suivre le conflit sino-japonais.

Les Soviétiques ne participent pas au comité consultatif

Genève, 1^{er} mars. Avant de quitter Genève, M. Litvinof avait annoncé, samedi soir, que son gouvernement délibérerait sur l'invitation qui lui a été adressée de participer au comité consultatif chargé de suivre le conflit sino-japonais.

On apprend, dans les milieux de la délégation russe, que la réponse du gouvernement de Moscou sera très vraisemblablement négative et cela bien que le gouvernement des Etats-Unis ait accepté l'invitation de participer aux travaux du comité consultatif.

Le séjour de M. Poincaré sur la Côte-d'Azur

Toulon, 1^{er} mars. Hier, M. et M^{me} Poincaré ont quitté Hyères par la route pour aller s'installer à Boulouris-Saint-Raphaël.

Avant son départ, le président a reçu le maire d'Hyères.

La grève des cheminots irlandais

Belfast, 1^{er} mars. (Havas.) — La grève des cheminots de l'Irlande du nord est loin d'être prête à cesser. Des complications surviennent dans ce district. Hier soir mardi, encore, un agent de police de Belfast a été tué à coups de revolver par un individu appartenant à une bande armée, tandis qu'il était de garde au dépôt de la gare de la « Great Northern Railway Co ».

La grippe en Lettonie

Riga, 1^{er} mars. La grippe prend, en Lettonie, le caractère d'une véritable épidémie. Un tiers environ des fonctionnaires sont déjà atteints.

SUISSE

La liberté du travail

Zurich, 1^{er} mars. Le Tribunal cantonal, confirmant le jugement de première instance, a condamné à des peines de prison de 7 à 10 jours et à 20 fr. d'amende trois ouvriers qui, pendant la grève, pénétrèrent dans les chantiers et frappèrent des volontaires qui n'avaient pas voulu abandonner leur travail.

La grippe

Zurich, 1^{er} mars. L'épidémie de grippe est presque complètement éteinte à Zurich. On a enregistré 6039 cas du 25 décembre au 25 février, avec 28 décès, dont 21 dus à la pneumonie.

SOMMAIRES DES REVUES

Revue militaire suisse. Février. — Direction : major Masson. — Administration, abonnement et vente : Imprimeries réunies, S. A., avenue de la gare, 23, Lausanne.

Où en est la conférence du désarmement ? (Résumé). — Le tir contre avions à la mitrailleuse, par le major D. Perret. — Où il est encore question du pas cadencé et de quelques jugements sur lui portés par des sages, par R. M. — Informations : La bibliothèque militaire fédérale. — Le départ du colonel Aublet. — Pour le « mess » des officiers de la caserne de Lausanne. — Epreuves de marche civiles et militaires. — Un mot à nos abonnés.

— Bulletin bibliographique.

CHANGES A VUE

	Achat	Vente
Paris (100 francs)	20 15	20 35
Londres (1 livre sterling)	47 48	47 58
Allemagne (100 marcs or)	122 15	122 65
Italie (100 lires)	26 10	26 30
Autriche (100 schillings)	—	—
Prague (100 couronnes)	15 15	15 35
New-York (1 dollar)	5 10	5 14
Bruxelles (100 belgas : 500 fr. belg.)	71 90	72 30
Madrid (100 pesetas)	42 40	42 90

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

1^{er} mars

BAROMÈTRE

février 23 24 25 26 27 28 1^{er} mars



THERMOMÈTRE

février 23 24 25 26 27 28 1^{er} mars

Time	23	24	25	26	27	28	1 ^{er} mars
7 h. m.	6	3	-12	7	7	-1	2
11 h. m.	2	0	-5	0	0	4	4
7 h. soir	-3	-2	3	2	4	2	2

CHRONIQUE RELIGIEUSE

La Lettre pastorale de Mgr de Sion

On nous écrit :

La Lettre pastorale de Mgr Victor Bieler, évêque de Sion, pour le carême 1933, traite de la nécessité pour tout chrétien d'être constamment le temple de Dieu, c'est-à-dire d'être toujours en état de grâce : *Dieu en nous*.

Après avoir, à la lumière des saintes Ecritures, exposé les raisons qui obligent pasteurs et fidèles à vivre dans la constante amitié de Dieu, Mgr Bieler déclare avec saint Paul que quiconque n'est pas animé de l'esprit du Christ ne saurait appartenir au Christ. Pour être animé de l'esprit du Christ, dit-il, il ne suffit pas de sanctifier son âme en y développant le culte de Dieu ; il faut aussi travailler à son règne parmi les hommes et en favoriser l'extension dans la mesure de ses forces. L'antipode de l'esprit du Christ, c'est l'esprit du monde ; c'est cette tendance de l'esprit à vouloir toujours être en contradiction avec les enseignements du Christ.

« Disons-le ouvertement, les chrétiens qui s'abandonnent à ce monde sont sous le signe évident de l'orgueil. Ils ne veulent pas entendre parler de dépendance et s'obstinent à suivre toujours les caprices de leur jugement ; des commandements de Dieu et de l'Eglise, ils n'acceptent que ce qui leur plaît. Une vaine imagination de grandeur les établit juges de toutes les causes, des prêtres, des évêques et du Pape, heureux encore s'ils n'en viennent pas trop souvent à vouloir faire la loi au Seigneur lui-même. Dans l'accomplissement des devoirs religieux, ils sont on ne peut plus négligents : presque pas de prière, et l'assistance à la messe du dimanche est à l'avant. La fréquentation des sacrements, réduite à sa plus simple expression, est plutôt une question de routine que de conviction. Esprits forts, pour les appeler comme ils se nomment, ils ne veulent pas connaître les restrictions qu'impose à notre sensualité la loi de l'abstinence, le vendredi ; la profanation du dimanche, les journaux anticatholiques, les mauvais livres, les cinémas et les théâtres immoraux, ils se permettent toutes les licences au grand dam de leurs intérêts spirituels. Leur conception de la loi morale est par trop large ; toute chose qui les fait céder à n'importe quel attrait des sens ; et cela en dépit de toutes les lois de Dieu qui visent au respect du corps, à la sauvegarde de la pureté et de la chasteté conjugale. L'avidité, elle aussi, règne sur eux, et pour les biens matériels ils sacrifieraient les intérêts de leur âme immortelle. Pas de milieu entre l'esprit du Christ et l'esprit du monde ; le premier est une garantie de salut, l'autre, le gage de la damnation éternelle. »

Ayant établi quelle doit être notre attitude vis-à-vis de Dieu présent en nous, Mgr Bieler exhorte les fidèles à pratiquer l'amour du prochain, qui est le complément indispensable de l'amour de Dieu : « Le précepte de la charité nous commande de croire à la bonté et à la vertu du prochain aussi longtemps que le contraire n'est pas prouvé ; nous devons l'aimer comme enfant de Dieu, héritier du Ciel et temple du Saint-Esprit. » Notre corps étant le tabernacle vivant de l'Esprit-Saint, nous devons le respecter et lui éviter toute souillure. « Il faut nous mettre en garde contre les tueurs d'âmes encore plus que contre ceux qui veulent nous enlever la vie corporelle. »

La lettre pastorale se termine par ces réconfortantes paroles qui sont tout un programme spirituel : « Si, par hasard, toute votre fortune a sombré, si vos enfants vous affligent et si vos amis vous trahissent ; si vous ne connaissez que les chagrins et les soucis, si vos plans et vos rêves n'ont abouti qu'à d'amères déceptions ; si l'estime des hommes vous fait défaut et que les agents du mal vous ont conduits aux portes du tombeau en s'attaquant à votre réputation et à votre patrimoine, qu'importe ! Pourvu que vous possédiez en vous le Saint-Esprit, votre soit de bonheur s'apaisera aux sources les plus désaltérantes. Vous portez dans votre cœur les traits de Personnes divines qui se préparent à vous recevoir dans le Ciel, séjour du bonheur et de la paix éternelle. »

Nouvelles financières

Société suisse pour l'industrie électrique

L'assemblée générale de la Société suisse pour l'industrie électrique a eu lieu à Bâle, hier mardi. Y prirent part 32 actionnaires, représentant 36,824 actions. Sur le bénéfice s'élevait à 3,339,680 fr., un dividende de 7 % sera versé et 539,680 fr. inscrits en compte nouveau. Cinq membres du conseil d'administration ont été confirmés dans leurs fonctions et le Dr Carl Wiedemann a été appelé comme membre nouveau au conseil d'administration.

Emprunt fédéral de conversion

Le Conseil fédéral a décidé d'émettre un emprunt fédéral 3 1/2 %, série III, de 75,000,000 francs, destiné à la conversion partielle des obligations 4 1/2 % du troisième emprunt fédéral de mobilisation, 1915, dont 86,854,000 fr. sont encore en circulation.

Le prix d'émission sera de 98.50 % plus 60 c. de timbre fédéral.

Comme cet emprunt est destiné exclusivement à la conversion du troisième emprunt fédéral de mobilisation, 1915, les souscriptions contre espèces ne pourront pas être acceptées.

L'émission de l'emprunt aura lieu les premiers jours de mars.

Nouvelles fermetures de banques américaines

La Washington Commercial and National Bank a fermé ses portes hier mardi, par suite de gros retraits de fonds effectués par ses clients.

L'attitude du gouvernement chinois en face des missions

De Pékin à l'agence Fides :

La municipalité de Pékin décrétait, en date du 13 juin 1932, par ordre du gouvernement de Nankin, la suppression immédiate des cours de religion à l'Université Yen-Ching de l'American Union Mission Board, et le ministère de l'instruction publique confirmait par un télégramme du 26 septembre suivant cette mesure, sous prétexte que des cours de ce genre constituent une violation des décrets gouvernementaux. Le 30 octobre, le ministère de l'instruction publique faisait remarquer aux autorités compétentes de Changhaï que l'enseignement de la religion dans l'école d'écriture sainte et dans l'école primaire dépendant de l'université Hoa-Hia allait contre les dispositions de l'article V du règlement des écoles privées dirigées en Chine par des étrangers.

Dans le même temps, la librairie Pé-Sin, de Changhaï, publiait un libelle injurieux sur l'islamisme, et, peu après, paraissait, dans la revue *Nan-Hoa-Wan-i* un article également injurieux pour les mahométans ; ces derniers répondirent en saccageant la librairie et se plaignirent au gouvernement de Nankin. Le Conseil exécutif du gouvernement décréta que « désormais il ne serait plus permis à des revues de quelque nature que ce soit de publier la moindre injure à l'adresse d'une religion quelconque » ; et le ministère de l'instruction publique, sur la requête du Conseil exécutif, confirmait cette disposition. La librairie Pé-Sin fut fermée par ordre du gouvernement, et la revue *Nan-Hoa-Wan-i* cessa de paraître.

Ordres contradictoires, qui dénotent manifestement un état d'esprit incertain, mais dans lequel pourtant il reste, semble-t-il, le désir de respecter le sentiment religieux. Tout dernièrement, l'ancien président de la République, le généralissime Tchang Kai Chek, allait plus loin encore. Voici, d'après le *Journal populaire* du Hounan, les paroles qu'il aurait prononcées à Changsa, devant les autorités de la ville, dans le salon de l'école des missionnaires protestants (on se rappelle que le président reçut le baptême protestant il y a deux ans) : « Je suis heureux d'avoir pu venir aujourd'hui dans votre noble école, et je me suis senti ému en y venant. Il est des gens qui n'ont pas confiance dans les écoles des missionnaires ; c'est parce qu'ils ne les connaissent pas bien. Ces écoles sont de la plus grande importance ; il existe de nombreux remèdes aux maux dont souffre le pays, mais une école biblique où l'on enseigne la doctrine de Jésus est à ces maux un remède excellent. Jésus a sauvé l'humanité, d'abord par sa charité, puis par son sacrifice complet ; il n'a pas regardé à la souffrance ; nous qui devons sauver aujourd'hui notre patrie, inspirons-nous de son exemple ! Je souhaite que vous arriviez à former toute la jeunesse chinoise à l'idéal de dignité humaine de Jésus ! C'est avec sa doctrine qu'il faut sauver la Chine ! Voilà votre devoir ! »

Incontestablement, de telles paroles, dans la bouche du généralissime laissent à penser que, dans le chaos où se débat la Chine, les dirigeants commencent à comprendre que le pays a besoin du secours de l'Evangile pour retrouver son équilibre et reprendre une vie normale.

AUTOMOBILISME

Le Salon de Genève

A Genève, au Palais des expositions, on travaille activement à l'aménagement intérieur ainsi qu'à l'achèvement des annexes habituelles.

Au dixième Salon international, les voitures de tourisme seront représentées par 56 marques, dont 20 américaines, 11 françaises, 10 allemandes, 8 anglaises, 4 italiennes, 2 belges et 1 autrichienne.

Les dix-neuf exposants de poids lourds représenteront l'industrie des Etats-Unis, de la France, de l'Allemagne, de l'Italie et de la Suisse. La carrosserie, elle, sera représentée par dix spécialistes réputés. D'autre part, douze marques de motocyclettes et de cycles exposeront au Salon. Citons, enfin, 5 marques de pneumatiques, 5 de moteurs, 8 d'outillage, 54 d'accessoires et 5 stands d'associations sportives, etc.

Des cartes permanentes, valables pour la durée du Salon, ont été établies et peuvent être achetées aux caisses du Salon ou au secrétariat général. Un restaurant, une brasserie et un bar seront à la disposition des visiteurs.

Le catalogue officiel va sortir de presse. Sa disposition permettra de trouver sans perte de temps le renseignement désiré.

Le congrès international de Berlin

Les 15 et 16 février à eu lieu, à Berlin, un congrès international des transports automobiles. Onze pays étaient représentés par 600 délégués.

Le ministre des communications du Reich, M. Elz von Rübénach, a parlé au nom du gouvernement allemand. Il a annoncé que ce gouvernement avait l'intention de changer d'attitude à l'égard du trafic routier. M. Charles Dechevrens, président de la Chambre syndicale suisse de l'industrie de l'automobile, représentant de la Suisse, a parlé de la réglementation et des mesures qui restreignent la circulation des automobiles.

Dans une résolution, les congressistes demandent aux gouvernements de suivre une politique basée sur l'égalité de droits et assurant la libre collaboration des divers moyens de transport.

Calendrier

Jeu 2 mars

Saint FREDERIC, abbé

LES BALLETS DE LULLI au théâtre de Molière

Lulli, ce charmant musicien du XVII^{me} siècle, malgré les heures de gloire qu'il avait connues, paraissait assez oublié. Mais voici que la reprise des pièces de Molière à la Comédie française, le troisième centenaire de Lulli (qui était né à Florence en 1633) et les fêtes du cent cinquantième anniversaire de la fondation du théâtre de l'Odéon sont un heureux prétexte pour réunir sur la scène les chefs-d'œuvre de cette association merveilleuse : Molière-Lulli.

C'est en 1646 que Lulli est arrivé en France, amené de Florence par le chevalier de Guise, Roger de Lorraine, et M^{lle} de Montpensier. Comme beaucoup d'Italiens, cet enfant éveillé et intuitif est déjà un musicien qui, au service de la princesse, va trouver dans un milieu artistique de précieuses ressources pour se perfectionner.

Il y a déjà trois ans que Jean-Baptiste Poquelin, ayant terminé brillamment ses études, a signé un contrat d'association pour l'exercice de la comédie, sous le titre de *l'Illustré théâtre*, et a pris le nom de guerre de « sieur de Molière ».

La surprenante fortune de Lulli date de la Fronde. Il va quitter sa bienfaitrice au moment où le jeune roi Louis XIV vient d'atteindre sa quatorzième année, et où un célèbre par un divertissement intitulé *Le ballet de la nuit* l'heureuse issue de la campagne qui menait la grande Mademoiselle sur le chemin de l'exil.

Lulli danse, dans ce ballet, sur les ruines de la révolution, et, désormais passé au parti de l'ordre, comme membre de la musique du roi, il émerveille par ses gambades et ses déguisements les regards du jeune prince. Une gravure du temps le montre dans le *Ballet de la nuit* sous la figure d'un gueux, grotesque et loqueteux, s'appuyant sur des béquilles.

En ce temps-là, le ballet, œuvre collective des compositeurs de la chambre du roi, n'était pas une suite de danses « reliées » par une vague intrigue, mais une représentation muette, autrement dit une succession de scènes mimées. C'était une œuvre d'imagination, où les gestes et la variété des attitudes pouvaient seuls exprimer les sentiments des danseurs, et où il était permis de mêler la fable et la réalité, sans souci des règles d'unité de temps et de lieu.

Ainsi, nous raconte un des biographes de Lulli, le *Ballet de la nuit* montrait tout ce qui se passe après le coucher du soleil ; on assistait à un combat de voleurs et de soldats et aux amours de Diane et d'Endymion !

Lulli avait eu l'honneur de danser aux côtés du souverain dans ces sortes de pantomimes et de le charmer par des airs de sa composition ; ce qui lui valut bientôt d'être nommé à la place de Lazzari, remarquable violoniste et conducteur de ballets, comme compositeur de la musique instrumentale du roi.

A partir de ce moment, la souplesse de talent du jeune musicien éclipsa peu à peu les noms de ceux qui l'entourent. Non seulement, il accapara le ballet pour lui seul, mais encore, comme Lulli sait saisir toutes les occasions de faire sa cour, il lui arrivera, dans les circonstances graves, comme la mort de Gaston d'Orléans, de composer de la musique d'église, un *Miserere* qui impressionne fort M^{me} de Sévigné et fait l'admiration du roi ; et, s'il s'agit d'événements heureux, comme le mariage de Louis XIV et le traité des Pyrénées, il fera chanter un *Motet* qui lui vaudra les remarques les plus flatteuses. Cet homme adroit, ce courtisan, est devenu Français ; il est devenu populaire, et sa gloire a rencontré les compliments et l'amitié de Molière. Chacun d'eux va apporter au grand siècle sa part de charme, de génie et d'esprit ; le public du théâtre parlera des « deux grands Baptiste » en les liant ensemble dans une commune louange.

A ce moment, Molière est en train de réaliser pleinement ce que ses années de jeunesse, attentives en face de la vie, observatrices des petits et des grands, ont apporté d'idées à son tempérament d'artiste et de comédien. Il avait goûté la merveille du *Cid*, entendu *Horace*, *Cinna*, *Polyeucte*, sans doute le *Menteur*. Il avait parcouru la province comme chef de troupe, se faisant remarquer dans ses tournées par le jeu excellent de ses acteurs, la beauté de ses actrices, le luxe des décors et des costumes, et, pour satisfaire le public, il avait dû composer des pièces de son cru. Le cœur humain, la nature et les défauts de l'homme ; les travers, incapables de se renouveler sous des apparences plus ou moins séduisantes, Molière se faisait un jeu de les présenter aux spectateurs, de telle sorte que, tout entier dans son œuvre, il pouvait cependant disparaître derrière ses ouvrages, selon le mot profond d'une de ses admiratrices.

Il venait de composer *Les fâcheux* à la hâte ; pour égayer la pièce, l'idée lui vint d'y mêler un ballet. Ce fut son entrée en matière avec Lulli, et celui-ci comprit tout de suite le parti qu'un musicien pourrait tirer de ce genre nouveau : la comédie-ballet. *Le mariage forcé* (1664) qui suivit de près *L'école des femmes* donna à Lulli l'occasion d'ajouter à l'intrigue un charmant petit prologue et de composer la scène amusante où un magicien se moque de Sganarelle. Le roi s'était réservé dans le ballet le rôle muet d'un Egyptien danseur, le marquis de Villeroi lui faisant vis-à-vis.

A l'occasion de la transformation et de l'agrandissement de Versailles, les deux artistes furent désignés par Louis XIV pour composer les divertissements de fêtes somptueuses. C'est la *Princesse d'Elide*, qui remporte un grand succès ; puis la série de *L'amour médecin*, du *Ballet des muses*, où s'enchaîne le *Sicilien* ou *L'amour peintre*, le chef-d'œuvre du genre.

C'est Molière qui fournit à Lulli l'occasion

de se distinguer, de composer la *Pastorale comique*, les *bergeries de Dandin* et la *Pastorale des amants magnifiques*, où l'art du musicien se dévoue, fait de charme poétique et de grâce infinie, et de tableaux nuancés à la manière de Watteau. Mais dans *Monsieur de Pourceaugnac* et le *Bourgeois gentilhomme*, c'est la partition de Lulli qui traduit avec une intelligence et une finesse étonnantes le texte de Molière, rendant ainsi à son collaborateur le soin qu'il avait pris d'introduire dans ses œuvres tous divertissements propres à attirer l'attention sur celui que, dans *L'amour médecin*, il avait intitulé : « L'incomparable M. de Lulli ».

Leçons de danses, sérénades, concerts, repas aux violons étincelèrent de joie et de vie prodigieuse, et la scène du *Mufli*, dans le *Bourgeois gentilhomme*, fut portée par Lulli à l'extrême degré de la bouffonnerie et du genre amusant. Le final de *Dandin* se termine par un concert de plus de cent personnes et l'on vit en *Psyché* se dessiner l'avènement proche de l'Opéra. Car, tout en inventant pour ses ballets des « pas d'expression » et en « les mimant devant ses danseurs pour leur faire comprendre ses idées », Lulli s'acheminait peu à peu vers des œuvres plus vastes. Il avait commencé à forger le récitatif et à lier les intermèdes musicaux avec l'action.

Comme Molière, en composant ses pièces les plus gaies, avait côtoyé la tragédie, Lulli allait faire du drame musical une suggestion d'états d'âme, une tragédie lyrique, qui lui assurerait le succès, car, à l'envers du grand comédien qui se mettait lui-même au second plan, dans le « glorieux isolement » où il devait rester après sa mort, la nature ambitieuse du musicien, jointe à ses dons naturels, en écartant toute concurrence et en triomphant de ses détracteurs, allait inaugurer la brillante carrière, ouverte par la comédie-ballet et les pastorales.

Tandis que Molière mourait à la tâche, sur les planches d'un théâtre dont sa troupe serait bientôt dépossédée par Lulli, le surintendant de la musique du roi, l'ancien Florentin, débute avec *Alceste* dans un art qui servait à merveille la majesté et le plaisir, qui alliait la douceur à la fierté, art pondéré et juste, qui incarnait les préférences du grand siècle, et créait une tradition : celle de l'Opéra français.

B. de B.

La santé publique

La fièvre pourprée

Le professeur Brumpt, de la Faculté de médecine de Paris, vient, en disséquant un cobaye, de contracter une affection rare, qui s'apparente au typhus exanthématique, et qui n'est autre que la fièvre pourprée des montagnes Rocheuses. Pourprée, parce que l'une de ses manifestations caractéristiques est une forte éruption rouge ; elle est, par ailleurs, dite « des montagnes Rocheuses » parce que, due à un insecte de ces régions, c'est dans cette partie de l'Amérique qu'elle sévit particulièrement. Redoutable, sa mortalité atteint 70 % des malades qui l'ont contractée.

Le professeur est soigné avec le dévouement et la science qu'on devine à l'hôpital Pasteur, rue de Vaugirard, par le professeur Lemierre, le docteur Darré et le docteur Tanguy.

Eminent parasitologue, M. Brumpt s'est rendu en Afrique pour étudier la maladie du sommeil ; il a parcouru les deux Amériques où il a étudié les maladies particulières à différentes régions. Il est âgé de cinquante-cinq ans et est officier de la Légion d'honneur.

AVIATION

La sécurité aérienne

Les deux grandes preuves que la sécurité, dans l'aviation commerciale, augmente sans cesse, sont, d'une part, la disparition presque totale d'accidents graves et, d'autre part, la diminution rapide des atterrissages forcés en dehors des aéroports.

Sur les lignes internationales du réseau aérien suisse de 1931, on comptait 11 atterrissages forcés ; en 1932, 5 seulement, dont 3 occasionnés par panne de moteur et 2 par intempéries. En 1925, on enregistrait encore un atterrissage forcé sur 37,602 km. de vol pour cause de défaut de moteur et un atterrissage forcé sur 63,632 km. pour cause d'intempérie. En 1932, donc sept ans après, 598,489 km. de vol étaient nécessaires à un atterrissage forcé pour cause de panne de moteur et 897,733 km. pour cause de mauvais temps.

Tandis qu'on risquait, en 1925, un atterrissage forcé par 25,000 km., pareil événement ne se produisit en 1932 qu'à partir de 360,000 km. (ce qui représente, neuf fois, le tour du monde à l'équateur).

LES SPORTS

Le championnat du monde de football

Le Luxembourg, l'Etat libre d'Irlande, la Pologne, le Brésil et l'Egypte viennent de s'inscrire pour les championnats du monde de football, qui se disputeront en Italie en 1934.

Le délai d'inscription a expiré hier soir, mardi. Les dernières inscriptions parvenues sont celles de la Suède et du Chili. Le nombre des nations inscrites est ainsi de 26.

Joueurs amateurs et joueurs de profession

L'an passé, à l'occasion du match Suisse-Italie de la coupe Davis de tennis, un joueur italien, Palmieri, classé « professionnel », avait été requalifié « amateur », ce qui n'avait pas été sans provoquer, de la part des joueurs suisses, de justes réclamations.

Or, la Fédération internationale de tennis vient de décider qu'un joueur professionnel, fût-il requalifié amateur, ne pourra plus prendre part aux matches de la coupe Davis.

Il ne faudrait pas croire, d'ailleurs, que tous les amateurs fussent vraiment des « amateurs ». Il en est pas mal qui, d'une manière ou d'une autre, touchent des cachets.

ARCHÉOLOGIE

Les fouilles d'Herculanum

On nous écrit :

Après Pompéi, voici encore une ville romaine qui va naître de la cendre du Vésuve : Herculanum, appelée par les Grecs Herculæia. Les travaux de déblayement y sont beaucoup plus difficiles qu'à Pompéi, car Herculanum a été recouvert deux fois par les laves du trap célèbre volcan : une première fois, en l'an 79, en même temps que Pompéi, et une seconde fois, en 1631 (sans compter d'autres éruptions de moindre importance). De ce fait, la couche de lave étant plus épaisse et plus compacte, les fouilles progressent avec assez de lenteur. Mais on espère un jour en venir à bout. Ce qui rend surtout difficiles les fouilles d'Herculanum, c'est l'expropriation en grand que doit faire l'Etat d'une partie entière de la ville actuelle de Resina située sur l'emplacement même de la cité antique. Cette expropriation comporte la démolition des immeubles qui doivent disparaître et leur reconstruction dans un autre lieu, ce qui ne va pas sans des dépenses considérables. Mais le fascisme ne recule pas devant de tels obstacles ; au contraire, il profite de semblables occasions pour assainir certaines villes dont l'hygiène laisse à désirer.

D'après les données que nous avons, soit sur l'histoire romaine, soit sur les recherches qui ont été effectuées au cours du XVIII^{me} siècle par le savant archéologue La Véga, on ne travaille pas, à Herculanum, sur de l'aléatoire ou de l'incertain. On connaît assez bien, du moins dans ses grandes lignes, le plan général de la cité romaine ; mais, malgré le pessimisme de certains archéologues qui ne croient pas à la richesse artistique ou littéraire d'Herculanum, on ne désespère pas d'y découvrir, comme à Pompéi, des documents de valeur. Herculanum, en effet, était une ville d'eau très fréquentée des grandes familles romaines de Naples (8 km.), qui y allaient passer leurs vacances. Il serait assez étonnant qu'il ne restât pas trace de ce luxe particulier que mettaient les Romains à embellir leurs résidences d'été. N'oublions pas, d'ailleurs, que le musée de Naples doit quelques-unes de ses plus belles pièces aux fouilles des deux siècles précédents, au cours desquelles, malheureusement, on se mit souvent à combler de nouveau ce qu'on venait de déblayer.

Il est assez curieux de noter la façon de travailler de ces premiers *scavatori* d'Herculanum. Comme la couche de lave dépassait la plupart du temps 15 et même 20 mètres, La Véga et ses compagnons pratiquèrent sur divers points de la ville des puits qui donnaient accès au niveau primitif de la ville, et de là s'engagèrent, au moyen de tunnels (*cunicoli*), dans les différents monuments qu'ils rencontraient, où ils s'emparèrent de tous les objets de valeur qui se trouvaient sous la pioche de leurs terrassiers.

Mais ce n'est pas de cette façon que les archéologues modernes entendent dégager une ville romaine. Comme Pompéi, Herculanum sera complètement dégagé de sa carapace de lave, et, comme à Pompéi, le visiteur pourra à sa guise parcourir les rues de la cité romaine ressuscitée et méditer sur la manière de vivre des vieux Romains.

Les recherches actuelles ont, d'ailleurs, mis au jour des documents de grande valeur, en particulier certaines fresques qui ne le cèdent en rien aux plus estimées de Pompéi et quelques groupes sculptés d'une finesse remarquable. Quand les fouilles auront atteint la région du *decimano massimo* (rue principale), on pense que la ville célébrée par Pliny sera plus prodigue de ses trésors qu'elle ne l'a été jusqu'à maintenant et qu'elle apportera à l'histoire d'un temps glorieux une contribution digne de sa voisine et rivale, Pompéi.

Echos de partout

PARAPLUIE VOÛTE CÉLESTE

Le professeur allemand Archenhold, directeur de l'observatoire de Trepzow, près Berlin, vient de lancer le parapluie voûte céleste.

Quand vous ouvrez ce parapluie vous avez au-dessus de votre tête la calotte des cieux en miniature. Le parapluie est divisé en douze parties représentant les constellations de chaque mois de l'année. Pour vous orienter, il suffit de repérer l'étoile polaire et de pointer l'extrémité du manche dans cette direction. C'est assez original.

Que de *Gretchen* vont vivre dans la lune !

MOT DE LA FIN

Une critique très sévère, qui déchirait à belles dents toutes les pièces, a quitté le journal de Berlin auquel il était attaché pour un autre journal de Munich. A son arrivée à Munich, il trouva à la rédaction du journal le télégramme suivant, signé par tous les directeurs de théâtre de Berlin :

« Soyez le bienvenu à Munich ! »

Pour la langue française

Si *flot* est la lame d'eau soulevée dans la mer sous l'action du vent, on peut se demander comment on rattache à ce sens les expressions : être à flot, mettre à flot, remettre à flot.

La première expression, *être à flot*, signifie faire face à ses affaires ; la deuxième et la troisième signifient fournir à quelqu'un les moyens de faire honneur à ses obligations.

Le mot *flot* a un autre sens que celui de vague soulevée. Il signifie encore l'état de ce qui flotte, ce qui reste à la surface de l'eau sans être submergé, et par là nous avons l'explication des expressions figurées : être à flot, mettre à flot, remettre à flot.

FRIBOURG

Conseil d'Etat

Séance du 28 février

Le Conseil nomme M. Joseph Ackermann, architecte, à Schmitten, taxateur suppléant d'arrondissement, en remplacement de M. Jean Rappo, décédé.

M. Henri Macheret, actuellement secrétaire au service cantonal des contributions, est transféré au service des automobiles.

Le Conseil approuve le règlement de fabrication de l'arsenal de Fribourg et les statuts du syndicat de l'espèce ovine de Charmey.

Mise en garde

Le tribunal de la Veveysse a eu à s'occuper, dernièrement, d'un cas de détournement d'énergie électrique. Il a condamné le délinquant à une forte amende, au paiement du courant détourné et aux frais de la cause.

On ne saurait trop recommander au public de s'abstenir de faire lui-même des installations électriques — ce qui est d'ailleurs formellement interdit pour des motifs de sécurité — ou d'utiliser des appareils non annoncés aux Entreprises électriques.

Tout abonné à forfait qui contreviendrait à ces prescriptions commettrait un détournement d'énergie électrique qui est puni d'amende ou de prison par la loi fédérale de 1902 sur les installations électriques.

Tragique accident à Estavayer

Un tragique accident est survenu hier après midi, mardi, un peu après 3 h., à Estavayer-le-Lac. M. Louis Marguet, employé depuis de nombreuses années dans le commerce de fer Elggas, âgé de cinquante-deux ans, descendait la route neuve qui conduit au débarcadère, monté sur un char attelé d'un cheval. Arrivé au milieu de la route rendue glissante par la neige qui tomba presque sans interruption durant la journée d'hier, le cheval accentua sa course et le char alla donner contre la fontaine qui se trouve à proximité de l'hôtel du port. Le char se renversa et M. Louis Marguet fut projeté contre la façade de l'hôtel. Relevé immédiatement, il expira quelques instants plus tard sans avoir repris connaissance. Il avait la poitrine enfoncée. La mort fut presque instantanée.

M. Louis Marguet était un homme fort estimé et sa mort a vivement affligé la population d'Estavayer.

Ouvriers des Entreprises électriques

Le dimanche, 19 février, s'est tenue à l'hôtel des Corporations l'assemblée annuelle des délégués du syndicat des ouvriers des Entreprises électriques fribourgeoises. Une quarantaine de délégués de tous les réseaux avaient répondu à l'appel du comité.

Sous la direction experte du président central, M. Cyprien Rappo, les nombreux objets ont été rapidement liquidés et les discussions ont été empreintes d'un esprit de grande cordialité. Le rapport d'activité a été présenté par M. Emile Kistler, secrétaire des Corporations, qui a relevé le développement réjouissant du syndicat et l'augmentation considérable des effectifs. Il a retracé le travail fécond du comité en collaboration avec les différents réseaux et a insisté particulièrement sur l'importance du rôle que joue l'organisation chrétienne-sociale dans les temps difficiles où nous vivons.

M. François Kessler a présenté les comptes qui sont un témoignage tangible de la bonne marche de l'organisation.

L'assemblée a enregistré avec satisfaction l'état réjouissant des finances et a donné décharge au caissier avec remerciements. Mentionnons le beau geste du syndicat qui a alloué une subvention de 250 fr. en faveur du fonds de chômage du secrétariat des Corporations. Ce témoignage de solidarité est à l'honneur du syndicat et prouve que les ouvriers électriques, s'ils sont à l'abri des risques de chômage, savent en exprimer leur reconnaissance en faveur des plus déshérités.

Le problème d'un journal corporatif a fait l'objet d'une discussion très nourrie au cours

de laquelle la nécessité de cet organe a été affirmée de toutes parts. Aussi sa création a-t-elle été décidée à l'unanimité.

Au cours du dîner excellemment servi par M. Pillonnel, gérant de l'hôtel des Corporations, de bonnes paroles ont été échangées et la franche gaieté des ouvriers électriciens a pu se donner libre cours.

Le nouveau comité a été nommé comme suit :

Président : Cyprien Rappo ; vice-président : Camille Pilloud ; caissier : François Kessler ; secrétaire : Bernard Coltrau ; adjoint : Auguste Brühlhart.

La vérification des comptes sera assumée par la section du réseau de Morât.

La société de musique de Vaulruz

On nous écrit :

Dimanche dernier, dans la grande salle de l'hôtel de la Croix-Verte, la société de musique l'« Alpe », de Vaulruz, donnait son huitième concert-représentation, sous l'habile et ferme direction de M. Ernest Vuichard.

Un nombreux auditoire, comme, chaque année, est venu témoigner son appui à cette vaillante phalange de musiciens, qui se dépensent sans borne, depuis le début de l'hiver, pour obtenir le brillant succès qu'elle a eu dimanche soir. Cette soirée, qui comprenait une partie musicale et une partie littéraire, fut en tous points réussie.

Au concert, cinq morceaux de musique furent exécutés : 1° *El Matador*, marche espagnole, de Fernand Andrieu ; 2° *Emanations parfumées*, valse de H. Demesmacher ; 3° *Zu Till Eulenspiegel*, ouverture, de A. Conradi ; 4° *La danse des petits chats*, polka-mazurka, de V. Herrlinger ; 5° *Electro-Marche*, de Ferd. Verbeeck.

L'ensemble des jeux était très bon et les registres étaient bien répartis. Les morceaux, très variés, étaient tous de bon goût.

Pendant l'entr'acte, le chœur mixte, improvisé pour cette circonstance, donna deux chants de Bovev : *Chez nous* et *Bonjour, belle bergère*, qui furent l'objet d'applaudissements répétés.

La partie littéraire comprenait deux pièces comiques : *Semaine anglaise* et *La joyeuse farce*. Ce fut un fou rire ininterrompu. Les acteurs tenaient bien leur rôle. Aussi, les applaudissements ne leur furent point ménagés.

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

Cercle paroissial de Saint-Pierre. — Ce soir, mardi, à 8 h. 1/2 précises, continuation de l'enquête sur l'activité humaine dans ses rapports avec la morale : *Les arts*.

Radio

Jeu, 2 mars

Radio-Suisse romande

12 h. 40 (de Genève), Fridolin et son copain. 13 h., gramo-concert 13 h. 40, informations financières. 15 h. 30, Quintette Radio-Suisse romande. 16 h. (de Lausanne), « Conversations », par cousine Jeanne. 16 h. 20, Quintette. 18 h. (de Lausanne), « Un champion de chez nous », causerie sportive, par M. Abel Vaucher, et interview de M. Armand Cherpillod. 18 h. 35 (de Lausanne), leçon d'italien. 19 h. (de Genève), radio-chronique. 19 h. 15, correspondance parlée. 19 h. 30, chronique théâtrale, par M. Eugène Fabre. 20 h., séance de musique de chambre, par le groupe Pro Nova. 20 h. 55, petite gazette de la semaine, par Ruy Blag. 21 h. 5, soirée-fantaisie, avec le concours des Broadcasting Serenaders. 22 h., dernières nouvelles. 22 h. 10, « Les travaux de la Société des nations ».

Radio-Suisse allemande

16 h. (de Zurich), concert récréatif par l'Orchestre Radio-Suisse allemande. 20 h. (de Bâle), musique ancienne pour flûte et cembalo. 20 h. 45, concert par l'Orchestre Radio-Suisse allemande. 21 h. 45, concert du soir.

Stations étrangères

Munich, 20 h., programme varié. Hambourg, 20 h., concert consacré à Schubert et à Mozart. Stuttgart, 22 h. 15, concert récréatif. Vienne, 17 h. 5, concert d'orchestre. 20 h. 5, Orchestre philharmonique de Vienne. Radio-Paris, 21 h., théâtre. Budapest, 19 h. 30, « La Tosca », de Puccini.

Heure sainte et adoration nocturne à Notre-Dame

Demain soir jeudi, à 8 h. 1/2, exercice de l'Heure sainte en français ; le Saint Sacrement, après la bénédiction, restera exposé à l'adoration des fidèles durant toute la nuit jusqu'après la messe de 6 heures.

Confessions jeudi, dès 5 heures, et après l'Heure sainte, ainsi qu'avant et après la messe de 6 h., vendredi matin.

Journée de ski du bataillon 16

Dimanche prochain, 5 mars, au Lac Noir, aura lieu une journée de ski pour le bataillon 16. Tous les soldats pratiquant le sport du ski sont invités à prendre part à cette journée. Le départ se fera dimanche matin, à 8 h. 45, de la place du Baromètre, à Fribourg. Les inscriptions seront reçues jusqu'à vendredi au plus tard chez le lieutenant de Reyff, Gambach, 5, téléphone 4.01.

Concours de patois

L'Association gruyérienne pour le costume et les coutumes rappelle que le délai pour la remise des travaux du concours de patois qu'elle a organisé expire le 15 mars. Aucun manuscrit arrivant après cette date ne sera susceptible de participer au classement.

PUBLICATIONS NOUVELLES

Œuvres complètes, deuxième série, de Louis Veullot. — *Correspondance.* — Tome XII (février 1875-fin 1879). Supplément et tables de toute la série (84-6). Avertissement et notes de François Veullot. — Un volume in-8° carré, de 500 pages, enrichi de fac-similés de lettres : en souscription, 32 fr. ; séparément, 40 fr. P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris (VI^{me}). N° 47. — Décembre 1932.

La *Correspondance de Louis Veullot* (deuxième série de ses *Œuvres complètes*), dont le tome premier parut il y a deux ans, est aujourd'hui couronnée par le douzième et dernier volume. On ne saurait trop vivement féliciter les éditeurs d'avoir mis entre les mains de tous les admirateurs du maître et de tous les amateurs de la langue et de l'esprit français, cette incomparable collection qui, au témoignage unanime de la critique, constitue le modèle de la littérature épistolaire.

Ce tome XII, qui nous conduit de février 1875 à la fin de 1879, offre un intérêt tout particulier. Nous y entendons le grand écrivain malade, affaibli, mais l'âme et le cœur toujours vivants ; certaines pages prendront assurément leur place dans les recueils où l'on voudra montrer comment s'exprime la résignation chrétienne. Et puis, le volume contient un pur joyau, qui mériterait de se voir enchâssé à part : les lettres du père à sa fille mariée.

Mais ce n'est pas tout. Pendant que se poursuivait la publication de la *Correspondance*, des lettres perdues se sont retrouvées ; elles forment un appendice de près de 200 pages, et des plus curieuses ; les premières nous reportent aux débuts du « petit journaliste » de Rouen et de Périgueux ; les autres s'échelonnent au cours de la vie tout entière.

Ajoutons que ce volume, outre les notes abondantes qui l'éclairent, ainsi que les précédents, présente un double avantage : les amateurs d'autographes ou de graphologie pourront y étudier le *fac-similé* de quatre lettres, choisies à des époques différentes, depuis les « pattes de mouche » de l'adolescent jusqu'à l'écriture un peu tremblée du vieillard, en passant par la claire et puissante calligraphie de l'homme mûr ; et puis, près de cent pages sont consacrées à deux tables alphabétiques, l'une de tous les correspondants de Louis Veullot, l'autre de tous les noms cités dans les douze volumes.

Nous attendons maintenant, avec quelque impatience, la troisième et dernière série des *Œuvres complètes* : les *Mélanges*, qui faisaient déjà l'admiration de Sainte-Beuve et que Jules Lemaitre tient pour le chef-d'œuvre du journalisme.

Secrétaire de la rédaction : Armand Spicher.

†
Madame Françoise Dafflon et ses enfants, à Autigny, Cousset et Villarimboud ; les familles parentes et alliées, font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Victor DAFFLON

leur très regretté époux, père, grand-père, frère et beau-frère, décédé subitement le 27 février, muni des sacrements de l'Eglise, à l'âge de 76 ans.

Les funérailles auront lieu à Autigny, jeudi, 2 mars, à 10 heures.

†
Mademoiselle Lucie Monney ; Mademoiselle Albertine Gardian ; Monsieur Marcel Gardian, à Fribourg ; ainsi que les familles parentes et alliées, font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mademoiselle Rosalie MONNEY

leur chère cousine, décédée le 28 février, à l'âge de 83 ans, munie des sacrements de l'Eglise.

L'office d'enterrement sera célébré à la cathédrale de Saint-Nicolas, vendredi, 3 mars, à 9 heures.

Départ du domicile mortuaire : rue de l'Ancienne préfecture, à 8 h. 1/2.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

†
L'office d'anniversaire pour le repos de l'âme de
Monsieur Guillaume L PP
aura lieu, jeudi, 2 mars, à 8 h. 1/2, à l'église de Chevrières.

†
L'office d'anniversaire pour le repos de l'âme de
Monsieur Maurice BISE
sera célébré jeudi, 2 mars, à 8 h. 30, à l'église de Saint-Pierre.

NETTOYAGE TEINTURE



Le nettoyage chimique et la teinture des vêtements ne peuvent être exécutés que par des spécialistes. 426-2

Adressez-vous donc à la
TEINTURERIE GINGINS
Rue de Lausanne, 17 Fribourg
Téléphone 4.23

Cors ?
Utilisez **Rip** le flecon avec pinceau F.1.60
DANS TOUTES LES PHARMACIES ET DROGUERIES
LABORATOIRES THRIX - GENEVE

CAPITOLE
Ce soir, à 20 h. 30
Une charmante opérette viennoise
100 % chantée et parlée allemand
Traum von Schönbrunn
avec
Martha Eggberth Hermann Thimig
Verebes Junkermann
TELEPHONE 13.0

ON DEMANDE à louer tout de suite
BUREAUX
ou LOCAUX pouvant servir comme tels,
1 ou 2 pièces. 40208
Faire offres à Case postale, 123.

16.80



Botines à lacets
boxeal, Nos 39-46 Fr. 16.80

KURTH - Fribourg
Bureau de brevets d'invention
A. BUGNION
Physicien dipl. de l'Ecole Polytechnique Fédérale
Ancien expert technique au Bureau Fédéral
de la propriété intellectuelle 1633/1
LAUSANNE, Grand-Pont, 2

INSTITUT HELVETIQUE
« Serafino Balestra », LUGANO
Internat — Pensionnat — Externat
Ecoles primaire, secondaire et de commerce.
Cours préparatoires pour élèves de langues étrangères. Etude rapide de la langue italienne. Entrée en tout temps. 1052-1
Prix très modérés. Prospectus à disposition.
LA DIRECTION.

Vente de lait
La société de laiterie de Posat expose en vente son lait, par voie de soumission, à partir du 1^{er} mai 1933 au 30 avril 1934. Apport annuel environ 280,000 kg. Installation moderne. Chauffage à vapeur.
Prendre connaissance des conditions et déposer les soumissions auprès de M. Reynaud Louis, président, jusqu'au 9 mars, à 6 h. du soir. 10874
Par ordre : le secrétaire.

A louer
Avenue de Pérolles, au soleil,
appartements de 4 pièces
avec confort moderne. 10741
Pour tous renseignements, s'adresser à
MM. Perrin et Weck, rue de Romont, 18,
Fribourg.

Du feu sous les cendres

par Andrée VERTIOL

— Marinette sera heureuse avec Lucien, dit Mme Harveyne.

— Vous croyez ? demanda Gérard Forgès.

— C'est un être d'élite.

— Oui... mais l'aime-t-il ?

— Peux-tu en douter ?... Ne te l'a-t-il pas avoué ?

— Il me l'avait laissé pressentir seulement... mais s'il l'aimait, comment a-t-il eu la force de la quitter ?

— Pour te la laisser ; il ne voulait pas devenir le rival de celui qu'il chérissait comme un frère... Le rival... heureux peut-être !

— Oh ! le cher garçon, comme celui-ci sait se sacrifier. De ce côté-là, du moins, je crois pouvoir réparer un acte d'égoïsme presque inconscient... C'est une faible lueur, dans les ténèbres qui m'entourent, de penser qu'ils seront heureux un jour !...

A ce moment-là, il y eut un bruit de pas dans le vestibule...

Gérard courut à la porte et Mgr de Lhoriac entra.

Il semblait vieilli de vingt ans, mais son regard rayonnait.

— Courage ! Madame, fit-il en tendant la main à Yveline qui essayait de se redresser. Courage... Celle qui vous a trop et mal aimée ne partira pas en réprochée.

— Grâce à votre héroïque magnanimité, Monsieur...

— Non, grâce au pardon d'en Haut ! affirmait-il en regardant le ciel.

... Maintenant, je vais quêrir le viatique et les saintes huiles... Rosario peut mourir en paix !...

— Mourir. Ah ! comme son sort me paraît enviable... Quelle délivrance comparée à la vie qui m'attend !...

— La vie... votre vie, Madame, peut avoir encore un noble but... celui d'expier... pour vous... et pour elle... La peine due au péché pardonné demeure... Ne l'oubliez pas !...

Elle montra son fils d'un geste pathétique.

— Hélas !... La voilà bien, l'expiation. Il veut partir... me quitter à tout jamais peut-être !...

Le prêtre eut un long regard attendri vers le jeune homme.

— Laissez-lui suivre son inspiration, dussiez-vous en avoir le cœur déchiré, pauvre femme !...

— Mais lui aussi va souffrir... et il est innocent !

— Celui-là qui n'a pas commis la faute et expie, comme le Christ, pour les vrais coupables, celui-là est tellement près de Dieu !

Et, comme le prêtre sortait, Gérard, à sa demande, l'accompagna.

Demeurée seule, Mme Harveyne eut un moment de terreur à la pensée d'aller assister Rosario... La revoir lui faisait horreur.

Mais, domptant sa faiblesse, avec l'énergie qui était l'élément essentiel de sa nature, elle fit un effort et se retrouva debout, au milieu de la pièce, prête à de nouveaux assauts.

Déjà, elle entrevoyait les suites du martyre qui ne faisait que commencer pour elle !

Cependant, son fils parti, elle comprenait que toutes choses lui deviendraient indifféren-

tes ; bien des liens se rompaient... Le feu qui, si longtemps, avait brûlé sous les cendres, durant bien des années, cet amour coupable allait céder le pas à l'amour maternel.

IX

Gérard Forgès à Lucien Sever.

« C'est de la petite chambre dont tu m'as confié la clef que je t'écris, mon ami !

« Me voilà, assis devant ta vaste table ; une main prévoyante a maintenu l'ordre et l'harmonie dans le nid abandonné : au milieu de tes soieries chatoyantes, des tentures murales, si curieuses, de tes précieux bibelots, un peu de ton âme demeure encore... et cela m'est un réconfort ; j'ai tant besoin de te retrouver, toi qui m'es aimé comme un frère !

« Lucien, une tempête effroyable a bouleversé ma vie ! Ne me demande pas laquelle ! Je ne saurais te répondre... Mais sache seulement ceci : un obstacle infranchissable s'est dressé entre Marinette et moi, avant — et que Dieu en soit loué ! — que j'aie trahi par le moindre aveu son âme candide... qui, après un moment de déception, d'amertume, causé par ton départ, t'est restée fidèle...

« Je suis toujours et... seulement le compagnon de son enfance, le tyran affectueux qui lui jouait des tours... Rien de plus !...

« Ces jours derniers, je lui ai parlé de toi très catégoriquement, ma mère aussi... Nous sommes convaincus que ta pensée est seule maîtresse de son jeune cœur...

« Si tu l'aimes vraiment... comme maman le dit... et comme j'avais préféré ne pas le croire... écris-lui tendrement... que ton père demande sa main à ton cher maître... Ces

préliminaires de vos fiançailles causeront une joie infinie à la pauvre !

« Ne crois pas surtout que ton sacrifice ait été inutile ! En aucun cas, je n'aurais pu en profiter... En dépit des grelots mondains... de mon sybaritisme... l'étoile, un moment entrevue, n'était pas complètement éteinte aux yeux de mon âme... Du moins ton sacrifice — une preuve de ta profonde affection — combien je l'ai béni ! Au moment où je m'engageais sur la route du Calvaire il fut mon seul réconfort humain !...

« ...Maintenant, je pars pour longtemps... sans doute... Qui sait quand nous nous reverrons, ami ! jamais peut-être !...

« Je vais dans l'Etat libre du Congo belge... Là, où, tu t'en souviens, deux Gonzalès, frères de mon aïeule, se sont expatriés... il y a de cela près d'un demi-siècle... L'un est le chef d'une très importante factorerie... L'autre, devenu moine, a fondé une mission où, aidé par des Prémontrés belges, il soigne l'âme et le corps des naturels du pays, instruit leurs enfants, travaillant ainsi à la grande œuvre qu'est la création d'un clergé indigène.

« Près de lui, je vais aller faire une longue retraite... J'ai besoin d'un changement total d'existence... pour m'apaiser et voir, enfin, un peu plus clair dans mon âme éprouvée... Cette âme que longtemps le siècle a disputée à Dieu !...

« Prie beaucoup pour moi... pour moi qui pars afin de trouver le calme, la force, le goût de l'expiation... la vraie lumière enfin !...

« Et puis, remplace-moi auprès de ma pauvre maman...

« Si c'est possible, demeurez, Marinette et

toi, dans le vieil hôtel rose et sous les ombres de la grise Geneviève.

« Seuls, mes parents auraient une si triste vieillesse !... Elle, surtout, ma mère !

« Je l'ai recommandée à Monseigneur de Lhoriac... un saint... ou tout simplement un prêtre selon le cœur de Dieu.

« A toi, je te dis : sois bon pour elle, cherche à lui faire du bien sans te laisser rebuter par sa froideur apparente, aie pitié de sa souffrance...

« Adieu, Lucien !... La mer et les déserts ne sauraient point séparer nos cœurs fidèles... Ecris-moi longuement, je te répondrai de même.

« A jamais, je demeure ton frère affectueux, reconnaissant et le meilleur de tes amis.
« Gérard Forgès. »
(A suivre.)

LAUSANNE - EXCELSIOR à 5 m. de la Gare
7, Avenue JUSTE-O LIVIER — Tél. 24.716
Chambre chauffée, eau courante, petit déjeuner et service - Fr. 5.50 1905.1

NOUVEAUTE
Gustave Schnürer
L'Eglise
et la civilisation au moyen âge
Prix : Fr. 11.—
AUX LIBRAIRIES SAINT-PAUL
130, Place St-Nicolas et Avenue de Pérolles, 38
FRIBOURG

A louer
 pour le 25 juillet 1933, BEAUX APPARTEMENTS de 3, 4, 5 et 6 pièces, avec tout confort moderne. 10478
 S'adresser chez MM. PERRIN, WECK, rue de Romont, 18.

Pension Sainte-Marie
 Maison de repos, régimes, soins, convalescence, vacances. 141-1 F
 GIVISIEZ (arrêt du train)

CINEMA ROYAL
 Ce soir et demain soir, à 20 h. 30
 L'opérette U. F. A. à grand succès
QUICK
 avec
 LILIAN HARVEY
 — TARIF RÉDUIT —
 Tél. 7.14

LIQUIDATION PARTIELLE

Rabais de 20 à 60%
 Un immense succès avec nos RICHELIEU pour hommes, extra jolis, à Fr. 9.50
 Des SPORTS pour messieurs, cousus et vissés, extra, 40-47 Fr. 14.80
 » » pour dames, cousus et vissés, extra, 36-42 Fr. 13.80
 » » pour garçons, cousus et vissés, extra, 27-35 Fr. 11.80
 » » pour fillettes, cousus et vissés, extra, 27-35 Fr. 11.80
CENDRILLON, FRIBOURG

B.P.S.
 Gérances de fortunes par la Banque populaire suisse Fribourg

L. LAVAUD
SAINT THOMAS
 « GUIDE DES ÉTUDES »
 Notes et Commentaires sur l'Encyclopédie « Studiorum Ducem » de S. S. Pie XI
 Prix 1 fr. 90
Maitre Albert
 Un moderne au moyen âge
 Revue Thomiste
 Prix 5 fr.
 Librairie SAINT-PAUL, Fribourg
 38 Pérolles 38

Machines à écrire
 A vendre faute d'emploi : 2 Underwood 5, 1 Remington, 1 Smith Premier 10, à très bas prix avec garantie.
 S'adresser à M. Robert Müller, Parc 138, La Chaux-de-Fonds.

A VENDRE
 sur la place principale à Châtel-Saint-Denis, bâtiment locatif, ensoleillé, avec terrain disponible et vue imprenable, rez-de-chaussée, conviendrait pour magasin ou bazar. Affaire intéressante pour commerçant ou société de consommation.
 Offres sous chiffres P 10858 F, à Publicitas, Fribourg.

Vente juridique
 (2mes enchères)
 L'office des poursuites à Fribourg, vendra le vendredi 3 mars, à 15 h. 1/2, au domicile de Galley Ernest, No 18, Petit-Plan : 1 régulateur.

Preneur sérieux demandé à louer
magasin d'épicerie
 de bon rapport, de préférence à la campagne. S'adr. par écrit sous chiffres P 10815 F, à Publicitas, Fribourg.

On demande à louer, pour personnes honorables 76-47

A LOUER
 à la rue Marcella, No 18, à Fribourg, appartement de 4 chambres, cuisine, galetas, cave, eau, lumière électrique. 10891
 S'adresser à l'avocat Anderset, à Fribourg.



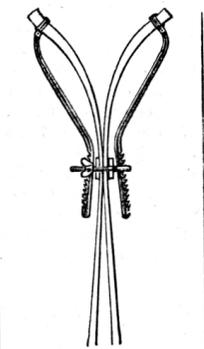
A LOUER
 pour le 25 juillet prochain une **MAISON** de campagne, sise à Pénisier, à proximité immédiate de la gare. Vastes logements et jardins chauffage central, confort moderne.
 S'adresser à : MM. Weck, Achy & Cie, à Fribourg.

Radiateurs électriques
 Fr. 23.50 et 17.—
 Fers à repasser Fr. 14.50
 Tous les articles électriques à bas prix. 25-2

Richenberger Frères S. A.
 Place de la Gare, vis-à-vis des arcades, Fribourg.

Papiers peints
 Grand stock en dessins modernes à bas prix 2-2
 chez Fr. Bopp, ameublements, rue du Tir, 8, Fribourg. Téléphone 7.63.

J. BARRAS
LOSSY
 SCIERIE, COMMERCE DE BOIS
 SCIAGES daille et sapin, pour menuiserie, en toutes épaisseurs. 10077
 Bois de construction. Planches crêtées et rabotées. Prix avantageux.
 Téléphone No 32.



„Hespi”
 Le meilleur dresseur pour skis
 Fr. 4.80 la Grt.
E. Wassmer S. A.

Ne pas oublier que... ON DEMANDE
 Dès qu'un homme a peur de la grippe il doit se payer sans regrets, S'il ne veut pas casser sa pipe, Le préventif sûr : « DIABLERETS ».

à louer : MAISON avec un peu de terre, si possible aux environs de Fribourg, avec entrée immédiate.
 S'adresser à Publicitas, Fribourg, sous chiffres P 10829 F.

Vente juridique
 (2mes enchères)
 L'office des poursuites vendra, à son bureau, le vendredi 3 mars, à 15 h. : 1 part sociale de la Banque populaire suisse, de Fr. 1000.— 10882

Vente juridique
 (1res enchères)
 L'office des poursuites de la Sarine vendra, le vendredi 3 mars, à 17 h., au domicile de Defféard Auguste, à Chérens : 1 char à pont, 1 faucheuse, 2 harnais, 1 caisse à purin, du foin, etc. 10878

AUTO
 Camionnette 3697 L
Donnet-Zedel
 avec carrosserie et pont, 11 HP, révisée, est à vendre bas prix, pour cause de double emploi.
 E. Henry, bureau de la Buanderie Haldimand, Lausanne.

Vente juridique
 (1res enchères)
 L'office des poursuites de la Sarine vendra, le vendredi 3 mars, à 15 h. 1/2 au domicile de Renevey Emile, fils de Maurice, à Autigny : 1 tas de foin, 2 chars à pont. 10879

Travail à domicile
 par ouvrages de dames. Offres avec timbres pour réponse sous chiffres B. W. 1477, à RUDOLF MOSSE, A.-G., Basel L.

Vente juridique
 (2mes enchères)
 L'office des poursuites de la Sarine vendra, le samedi 4 mars, à 14 h., devant le pilier public, à Farvagny-le-Grand : une auto « Fiat ». 10880

ON DEMANDE
 dans café de campagne **jeune fille** sérieuse, pour aider au ménage et servir au café. Certificats exigés. S'adresser à Publicitas, Bulle, sous P 1392 B.

A vendre
 une truie grasse, ainsi que 60 kg. de trèfle du pays trié, chez Arthur Stern, Grandsivaz. 10857

Vente juridique
 (1res enchères)
 L'office des poursuites à Fribourg vendra, le vendredi 3 mars, à 15 h., à son bureau : 1 radio « Fada ». 10884

Baume St-Jacques
 de C. Trautmann pharm. Bâle
 Prix : F. 1.75
 Contre les plaies, ulcérations, brûlures, varices et jambes ouvertes, hémorroïdes, affections de la peau, engelures, piqûres, dartres, eczémas, coups de soleil. Dans toutes pharm. 1301-2 Z
 Dép. gén. : Pharmacie St-Jacques, Bâle.

Voitures
 pour taxis ou de location :
 1 Minerva, landolet, 7 pl., belle voiture, Fr. 1600.—
 1 Panhard 12 HP, avec séparation, Fr. 1500.—
 Garage IMHOF, RENENS

Vente juridique
 (1res enchères)
 L'office des poursuites à Fribourg vendra le vendredi 3 mars, à 15 h. 1/2, au domicile de Magnin Louis, cordonnier, au Vais, No 13 : 1 presse pour cordonnier, 1 mandoline.

Hôtel de la Tête-Noire
 Bonne pension pour commerçants, étudiants, employés. 128-1
 Se recommande : La Clément.

Vente juridique
 (1res enchères)
 L'office des poursuites à Fribourg vendra, le vendredi 3 mars, à 16 h., à son bureau : 1 dictionnaire géographique.

Vente juridique
 (2mes enchères)
 L'office des poursuites à Fribourg vendra, à son bureau, le vendredi 3 mars, à 15 heures : un vélo en bon état. 10890

Baisse de prix

PERSIL
 LE GRAND PAQUET
 11% meilleur marché
 NOUVEAU PRIX **80** cent.

PERSIL
 LE PETIT PAQUET
 10% meilleur marché
 NOUVEAU PRIX **45** cent.

HENCO
 Soude à blanchir
 20% meilleur marché
 NOUVEAU PRIX **20** cent.

HENKEL & CIE. S.A., BÂLE
 HENKEL & CIE. S.A., BÂLE
 HENKEL & CIE. S.A., BÂLE
 FP296b